Rapport sur la situation de la RÉGION BASSE-NORMANDIE en matière de développement durable

2013-2014

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AGENDA 21 RÉGIONAL

www.region-basse-normandie.fr

LA **RÉGION**, C'EST VOUS.

RÉGION BASSE NORMANDIE

SOMMAIRE

EDITO **3**

INTRODUCTION **4**

LES COMPETENCES DE LA REGION **6**

LES PARTENAIRES DE LA REGION **9**

BILAN DU PREMIER PLAN D'ACTIONS DE L'AGENDA 21 REGIONAL **10**

PRINCIPAUX ELEMENTS DE BILAN DU PREMIER PLAN D'ACTIONS DE L'AGENDA 21 REGIONAL 10

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION BASSE-NORMANDIE **16**

LE DEUXIEME PLAN D'ACTIONS, PRESENTATION SYNTHETIQUE 18

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS 20

ETAT D'AVANCEMENT SYNTHETIQUE DES ACTIONS DE LA VERSION 1 DE L'AGENDA 21 REGIONAL *20*

ETAT D'AVANCEMENT SYNTHETIQUE DE LA VERSION 2 DE L'AGENDA 21 REGIONAL *33*

PRESENTATIONS DETAILLEES D'ACTIONS MENEES PAR LA REGION SELON LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE **33**

GUIDE DE LECTURE 33

INDICATEURS D'ECO-RESPONSABILITE 59

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES **67**

EDITO

Engagée pour un développement durable de la Basse-Normandie, la Région mobilise l'ensemble de ses compétences au service de cette ambition. Elle a adopté en 2008 un Agenda 21 qui, à travers un plan de 100 actions concrètes, visait à intégrer progressivement les finalités et les principes méthodologiques du développement durable, de la conception à la mise en œuvre de ses politiques. Consciente que les changements induits requièrent l'implication de tous et qu'elle ne peut agir seule dans tous les domaines, la Région a tenu à sensibiliser et à impliquer les acteurs du territoire pour qu'ils agissent, à leur tour, en faveur du développement durable de la Basse-Normandie.

Cinq ans après la mise en œuvre de son premier Agenda 21, la Région a réaffirmé son engagement dans le développement durable et a adopté en 2013 un second Agenda 21. Il vise à améliorer les modes d'interventions de la collectivité et à renforcer l'action régionale sur deux thématiques prioritaires : la transition vers un nouveau modèle économique et la transition énergétique. Aujourd'hui, le développement durable s'est progressivement étendu sur l'ensemble du territoire, auprès des forces vives bas-normandes et dans les politiques et stratégies portées par la Région, par exemple à travers le Plan Climat Energie Territorial adopté en 2013. La politique régionale en matière de développement durable ne se limite donc plus à son seul Agenda 21 mais concerne une multitude d'actions portées par l'ensemble de la collectivité.

En faisant évoluer le suivi annuel de ses différentes actions, la Région compte évaluer l'ensemble de sa politique de développement durable afin de poursuivre ses efforts d'amélioration de son action, sur le court et le long terme.

Face aux mutations et aux défis de demain, nous souhaitons plus que jamais impliquer la totalité des acteurs du territoire pour qu'ensemble, nous puissions apporter une réponse aux enjeux internationaux, européens, nationaux et régionaux de développement durable.

Laurent Beauvais
Président de la Région Basse-Normandie

INTRODUCTION

La Région, avec son rapport de développement durable, illustre, par ses multiples actions engagées dès 2004, sa contribution aux enjeux nationaux, européens et internationaux.
Il permet aux élus de dialoguer et de mettre en perspective les orientations stratégiques pour l'année à venir. Il permet également aux acteurs du territoire, voire à la population, de percevoir les efforts engagés par la collectivité en matière de développement durable, ainsi que les axes de progrès et travaux à engager.

Le rapport de développement durable poursuit, pour la collectivité, plusieurs objectifs :

- rendre compte des actions de développement durable mises en œuvre et de leur cohérence,
- disposer d'un état des lieux pour définir la politique régionale à venir en matière de développement durable,
- évaluer la cohérence des politiques régionales sur le territoire au regard des finalités du développement durable et des enjeux locaux.

Une obligation réglementaire

L'article 255 de la **loi n°2010-788 du 12 juillet 2010** portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.
Cette démarche consiste pour les collectivités territoriales à élaborer un rapport sur leurs politiques et sur leurs activités internes qui présente leur contribution au développement durable.
La rédaction de ce rapport permet à l'organe délibérant de pouvoir débattre des choix politiques et de leur cohérence sur le territoire au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable.
Le **décret du 17 juin 2011** (annexe 2) précise le contenu du rapport qui est structuré en deux parties (l'une consacrée aux pratiques et activités internes à la collectivité et l'autre aux politiques territoriales). Ces deux parties contiennent une présentation des modes d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi, qui pourront être décrits au regard des cinq éléments de démarche du **cadre de référence**[1] pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.
Ce rapport doit mettre en perspective, pour chaque collectivité, le bilan de son action et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire. Il doit comporter les éléments nécessaires à une amélioration de la situation, éléments qui devraient, pour le moins, être structurants pour le projet de budget mis en débat. L'analyse proposée par le rapport de développement durable doit permettre de nouveaux questionnements sur le cheminement emprunté par la collectivité ou l'EPCI vers le développement durable et d'adapter, si besoin est, le budget de la collectivité, afin de mieux intégrer les enjeux du développement durable à son échelle.

[1] http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-cadre-de-reference

L'évolution du rapport de développement durable

Engagée depuis 2004 dans une démarche de développement durable, la Région doit donc chaque année réaliser un suivi de ses actions afin de les inscrire dans un processus d'amélioration continue et de répondre aux dispositions réglementaires mises en place.
Les précédents rapports de développement durable rendaient compte du suivi de l'état d'avancement du premier plan d'action de l'Agenda 21 régional car celui-ci couvrait l'ensemble des actions, politiques et programmes engagés par la collectivité territoriale en matière de développement durable.
En 2012, au vu de l'avancement global du plan approuvé en 2008 et de la démultiplication des cadres de références (dispositifs nationaux et schémas régionaux), la Région a entamé une **révision de son Agenda 21**. Cette évolution s'est traduite par un deuxième plan de 35 actions approuvé en 2013, mais qui ne couvre plus tous les champs d'actions. Aujourd'hui, les actions de la Région en faveur du développement durable ne se limitent plus au seul plan d'action de l'Agenda 21 régional. De ce fait, il devient nécessaire de compléter le rapport de développement durable sur l'ensemble des politiques publiques ne figurant pas dans le périmètre d'action de l'Agenda 21 et de réfléchir à un nouveau format du rapport de développement durable qui permette de traduire le suivi de l'ensemble des démarches et actions de développement durable de la Région.

Cette année, au vu des évolutions décrites ci-dessus, il a été choisi de présenter le rapport selon les **finalités et principes méthodologiques du développement durable**. Cette structure est aujourd'hui la plus usitée dans les rapports de développement durable et constitue un cadre de référence commun intelligible par tous. Elle permet d'aborder toutes les politiques de développement durable de la collectivité, et de mettre en avant leur contribution aux finalités du développement durable.

Une politique ambitieuse, agissant sur trois leviers

Depuis la mise en place de son premier Agenda 21, la Région a voulu s'impliquer à travers l'ensemble de ses interventions et compétences, mais également rassembler, sensibiliser et impliquer les forces vives de son territoire (collectivités, associations, entreprises, structures d'éducation et de formation, etc.) pour qu'elles aussi, s'engagent en faveur du développement durable. L'ensemble des actions menées et rapportées dans ce document poursuivent donc trois cibles :

- faire connaître les actions menées par les acteurs du territoire et les encourager à mener leurs actions ;
- décrire l'état d'avancement et la mise en œuvre de l'intégration du développement durable dans les politiques, stratégies et dispositifs mis en œuvre par la collectivité ;
- rendre lisibles les interventions de la collectivité sur son propre fonctionnement permettant d'être elle-même plus responsable, ces interventions n'étant généralement perceptibles que par les agents et élus de la Région.

LES COMPETENCES DE LA REGION

Les politiques publiques de développement durable de la Région s'inscrivent dans le champ de ses compétences, définies par les lois de décentralisation :

Les interventions des Régions s'effectuent aujourd'hui au titre de trois types de compétences : la clause générale de compétence, les compétences d'attribution et les compétences partagées.

La clause de compétence générale

La loi du 2 mars 1982 a doté la Région d'une clause générale de compétence : "le Conseil régional règle, par ses délibérations, les affaires de la Région". Sur ce fondement juridique, les Régions disposent d'un pouvoir d'initiative, à condition que leurs interventions correspondent à l'intérêt de leur territoire.
La reconnaissance à la Région d'une compétence générale fait aujourd'hui à nouveau débat, comme lorsqu'elle lui a été attribuée en 1982. Dans les faits, elle permet aux Régions d'intervenir souvent en appui ou en complément des actions qu'elles mènent au titre de leurs compétences d'attribution, et d'apporter un soutien aux départements ou communes infra-régionaux.

Les compétences d'attribution

- **Le développement économique**

Selon la loi du 2 mars 1982, le développement économique est le domaine d'intervention principal des Régions. La loi du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales a confirmé le rôle des Régions en les chargeant de coordonner les actions de développement économique menées sur le territoire régional.
L'action économique des Régions comprend, d'une part, la définition du régime des **aides aux entreprises** (prestations de services, subventions, bonifications d'intérêts, prêts, etc.) et leur octroi.
Les Régions élaborent d'autre part, en concertation avec les collectivités infra-régionales et leurs groupements, un **schéma régional de développement économique** (SRDE). Ce document a pour objet de définir les orientations stratégiques en matière économique au sein de l'espace régional.

- **L'aménagement du territoire et les transports**

Bien que l'ensemble des collectivités territoriales concourent avec l'Etat à l'aménagement du territoire, seules les Régions sont consultées (de façon obligatoire) lors de la définition de la politique nationale. Les Régions disposent en outre de compétences propres en ce domaine :
Elles élaborent un **schéma régional d'aménagement et de développement du territoire** (SRADT), qui fixe les orientations à moyen terme en matière de développement durable.
Les Régions signent avec l'Etat les **Contrats de plan Etat-Région** (CPER) recensant les actions qu'ils envisagent de mener ensemble. Leur calendrier est aligné sur celui de la politique régionale européenne (fonds structurels).
Elles élaborent enfin un **schéma régional des infrastructures** et des transports. Les Régions organisent des services de transport routier non urbain des personnes et constituent l'autorité organisatrice des transports ferroviaires de la région (trains express régionaux, dits TER), à l'exception de l'Île-de-France.

- **La formation professionnelle et les lycées**

Les Régions assurent un rôle de premier plan en matière de formation professionnelle : depuis la loi du 13 août 2004, la Région « définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ». Elle n'est donc plus chargée uniquement de sa mise en œuvre. La Région élabore un **plan régional de développement des formations professionnelles** définissant les actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et favorisant un développement cohérent des filières de formation.

Chaque année, les Régions arrêtent également un **programme d'apprentissage et de formation professionnelle continue** (PRDF) qui poursuit deux objectifs : faciliter la construction de parcours individualisés d'accès à la qualification et élever le niveau de compétences professionnelles tout au long de la vie.
Aux Régions reviennent enfin la construction, l'équipement et le fonctionnement des **lycées**.

Les Compétences Partagées

Les lois de décentralisation ont attribué des compétences parallèles aux trois niveaux de collectivité, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'aides économiques, de protection de l'environnement et de cadre de vie.
La loi du 13 août 2004 a depuis autorisé les délégations de compétences. Les Régions, comme les autres collectivités, peuvent ainsi exercer une compétence par délégation de l'Etat ou du département, ou bien déléguer leurs propres compétences aux autres niveaux décentralisés.
Enfin, les Régions prennent également part, sur sollicitation de l'Etat, au financement des politiques publiques et équipements relevant de la responsabilité de celui-ci (cofinancement des universités, des autoroutes ou des équipements culturels).

A ces compétences s'ajoutent des cadres de références et des événements internationaux et nationaux qui ont contribué à définir à l'échelle locale les politiques publiques et les grandes stratégies de développement durable.

Le développement durable aux niveaux international, national et régional

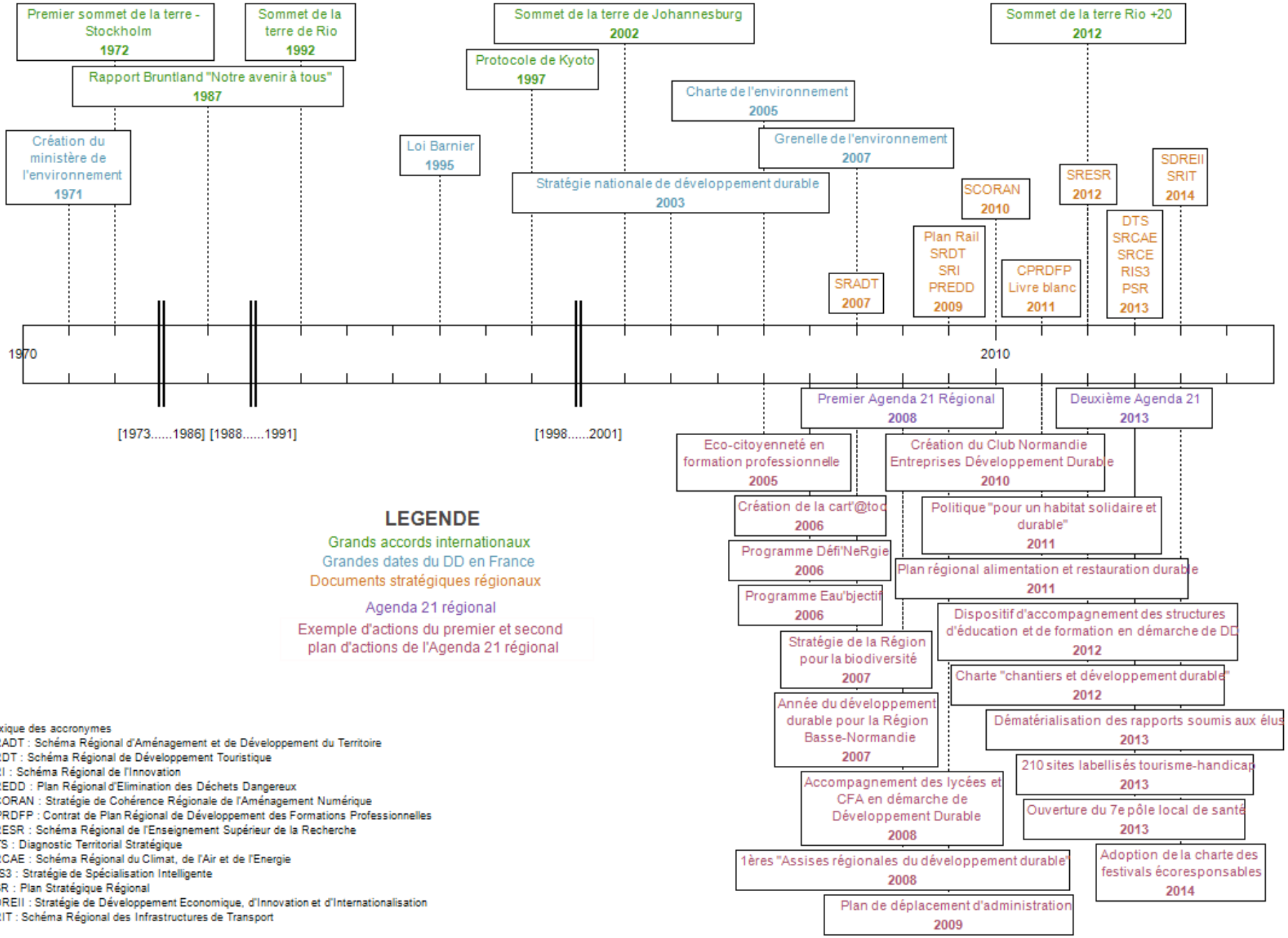

Lexique des accronymes
SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRDT : Schéma Régional de Développement Touristique
SRI : Schéma Régional de l'Innovation
PREDD : Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux
SCORAN : Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique
CPRDFP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
SRESR : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche
DTS : Diagnostic Territorial Stratégique
SRCAE : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
RIS3 : Stratégie de Spécialisation Intelligente
PSR : Plan Stratégique Régional
SDREII : Stratégie de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation
SRIT : Schéma Régional des Infrastructures de Transport

Les partenaires de la Region

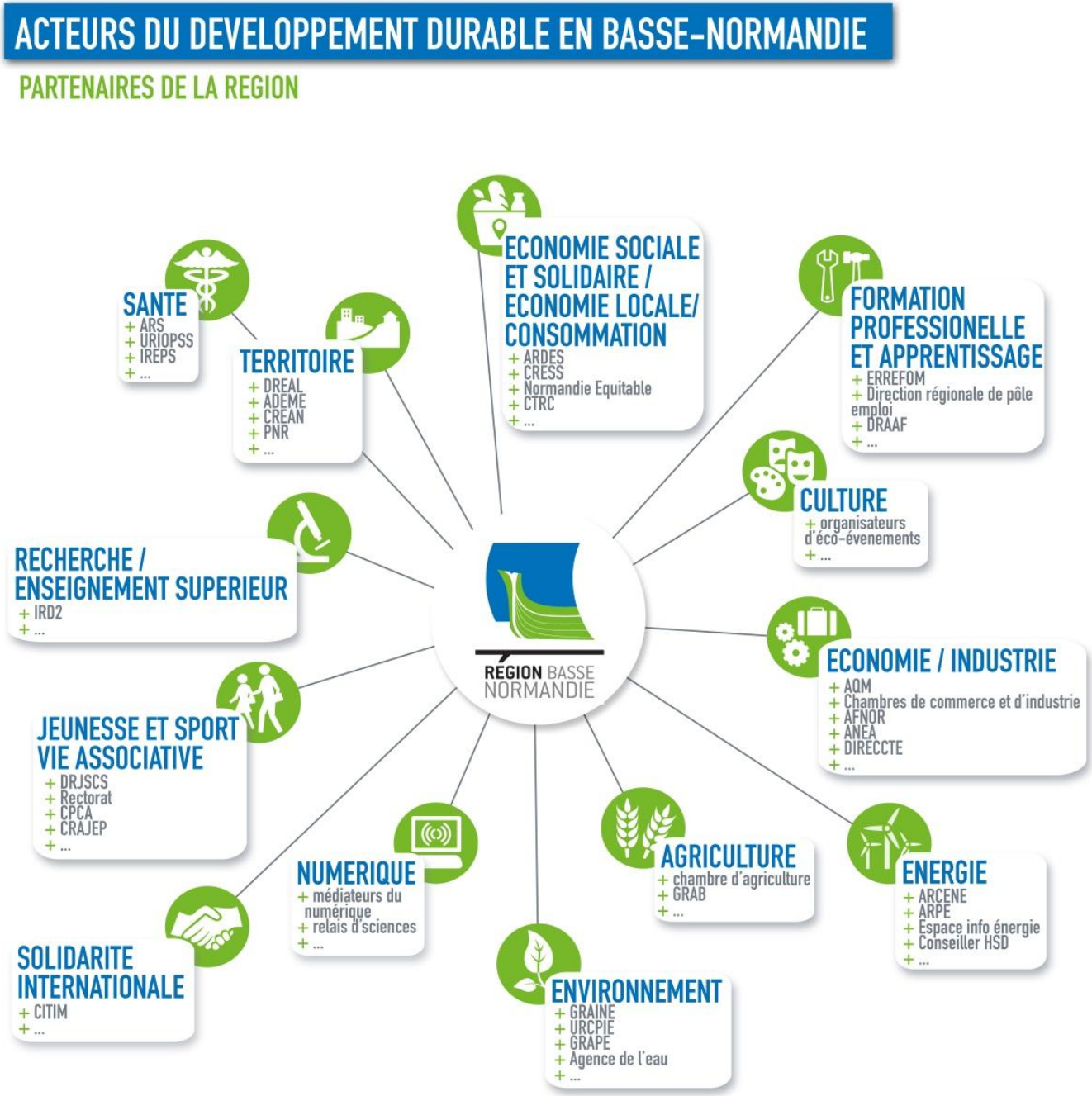

La Région ne peut pas agir seule dans tous les domaines et a décidé, depuis le premier plan d'action de l'Agenda 21, de sensibiliser les Bas-Normands au développement durable pour qu'ils prennent conscience de l'ampleur des enjeux du XXIème siècle et développent des comportements plus citoyens. La Région construit sa politique de développement durable en partenariat avec les acteurs du territoire, de la conception de sa stratégie à la mise en œuvre effective des actions. Elle soutient les initiatives associatives ou entrepreneuriales afin d'impulser sur le territoire une dynamique qui réponde aux objectifs nationaux et contribue au développement durable de la Basse-Normandie.

De nombreuses têtes de réseau et acteurs contribuent donc à diffuser les valeurs du développement durable et aident les bas-normands à s'engager : la représentation ci-contre, non-exhaustive, tente de rendre compte de la multiplicité de ces acteurs.

BILAN DU PREMIER PLAN D'ACTIONS DE L'AGENDA 21 REGIONAL

Principaux éléments de bilan du premier plan d'actions de l'Agenda 21 régional

Le premier plan d'actions comptait 107 actions regroupées autour de 5 axes :

- Axe 1 : « Construire un monde solidaire au service des générations futures »
- Axe 2 : « Rétablir les grands équilibres environnementaux et sociaux du territoire »
- Axe 3 : « Accompagner tous ceux qui s'engagent »
- Axe 4 : « Faire de la région une collectivité performante et écoresponsable »
- Axe 5 : « Informer, former, être à l'écoute »

Dans le cadre de la démarche de révision de l'Agenda 21 régional, il a été dressé, avec l'ensemble des directions et des partenaires, un bilan de la mise en œuvre de ce premier plan d'actions entre 2008 et 2012.

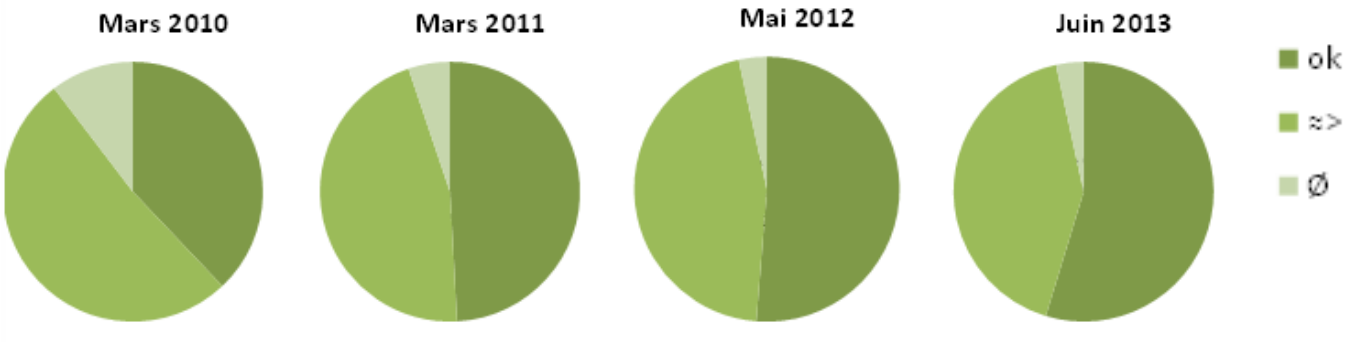

Etat d'avancement en juin 2013 :
Ø : 3,4% non engagées
≈> : 41,9 % en cours de mise en œuvre
Ok : 54,7 % abouties ou installées la durée

L'Agenda 21 dans sa globalité :

Au vu du contenu du plan d'actions, pris dans son ensemble, **la transversalité** (prise en compte des 5 finalités du développement durable) a été respectée dans la stratégie et le plan d'actions puisque selon une analyse, menée par le cabinet Planète Publique en 2010, « 70% des 18 orientations examinées touchaient trois finalités ou plus, ce qui est un bon indicateur de leur transversalité ». L'analyse par « finalité » montrait par ailleurs que la finalité « modes de production et de consommation responsables » a été prise en compte de façon large et transversale alors que les finalités « biodiversité / ressources » et « changement climatique » étaient plus concentrées sur quelques orientations. L'analyse compilée du bilan des actions a, par ailleurs, fait apparaître que 63,7% des actions avait fait l'objet d'un travail de mise en perspective au regard des 5 finalités lors de leur conception et de la rédaction de leur fiche-action. En revanche, les directions estiment que pour 30% des actions environ, la prise en compte des finalités du développement durable auraient pu être plus forte.

La **lisibilité du plan d'actions** est l'un des points d'amélioration pointés par le bilan. Tout d'abord, il est apparu que les directions et les acteurs extérieurs avaient des difficultés à cerner le périmètre de l'Agenda 21 et à comprendre quels étaient les critères qui amenaient une action à appartenir, ou non, au plan d'actions Agenda 21. La définition et la clarification de la « plus-value » de l'Agenda 21 est donc une piste importante d'amélioration pour la nouvelle version.

Un second point d'amélioration concerne **l'architecture stratégique** et celle du programme d'actions. Lors du bilan, a été pointé la nécessité de :

- clarifier le cadre stratégique (axe, objectifs) en précisant les objectifs et en leur affectant des éléments d'évaluation,
- renforcer la cohérence entre la stratégie et le programme d'actions en identifiant bien dans quelle mesure chaque action contribue à apporter une réponse à l'objectif stratégique de rattachement.

➨ La mise en œuvre des actions

La_mise en mouvement du plan d'actions a été efficace puisqu'un an après le lancement de l'Agenda 21, 87% des actions avaient été lancées. En octobre 2012, 97% des actions étaient engagées (abouties / installées dans la durée ou en cours de mise en œuvre).

Une analyse plus poussée du **niveau d'avancement** de chaque action (compilation des bilans par fiche action) a fait apparaître que les directions jugeaient l'avancement très satisfaisant pour 22% des actions, satisfaisant pour 42% et peu satisfaisant pour 20%.

Cette appréciation de l'avancement des actions par axe donne les résultats représentés dans le graphique ci-contre. On constate par exemple que l'axe 2 (axe à dominante environnementale du plan d'actions) apparait comme celui comportant le plus d'actions avec un bon niveau d'avancement avec 40% d'actions ayant un niveau d'avancement très satisfaisant et 48% d'actions ayant un niveau d'avancement satisfaisant.

En revanche l'axe 5 (thèmes de la participation, du réseau et des échanges de pratiques…) présente le plus d'actions pour lesquelles le niveau d'avancement a été jugé peu ou pas du tout satisfaisant.

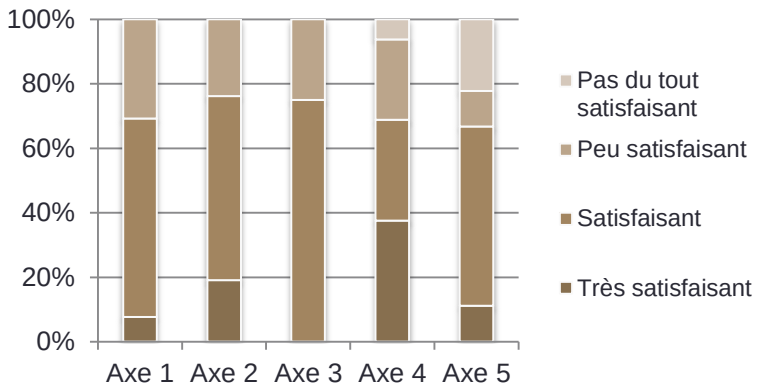

En octobre 2012, seules 4 actions n'avaient pas été engagées :

- Action n°15 « Egalité homme-femme dans les politiques régionales » qui n'a fait l'objet ni de cadrage initial, ni de désignation d'un pilote. Toutefois, le thème a été discuté avec les acteurs du territoire lors des Assises régionales 2012 ;
- Action n°74 « Créer un fonds de compensation carbone à l'échelle de l'institution » qui, mis à part le principe initial, n'a pas fait l'objet du cadrage nécessaire pour enclencher une démarche opérationnelle ;
- Action n°102 « Identification des dépenses en matière de développement durable » qui ne s'est traduit que fin 2012 par l'intégration d'un critère d'analyse dans le nouvel outil de suivi financier (logiciel Grand Angle, en fonction à partir du BP 2013) et pour laquelle il n'y a donc pas eu de réflexion approfondie (objectifs, modalités) permettant d'aboutir à une analyse budgétaire au regard du développement durable ;
- Action n° 103 « Mettre à disposition des autres directions et des élus les références environnementales pour conduire leurs chantiers » qui, même si des appuis ponctuels ont eu lieu, n'a pas fait l'objet d'une démarche cadrée et globale.

Les acteurs interrogés lors de la réalisation du bilan (directions, partenaires et porteurs d'actions) ont salué l'efficacité de la mise en œuvre et la tenue des engagements**. La Région apparait comme un acteur porteur d'une forte dynamique en matière d'actions de développement durable** tant quantitativement (nombre d'actions engagées) que qualitativement (des actions menées ambitieuses).

Plus globalement, il est clairement ressorti du bilan que **le développement durable est aujourd'hui fortement approprié par les directions** puisque d'une part, grâce à l'amplitude donnée au plan d'actions, chaque direction a été responsable d'au moins 1 action de l'Agenda 21 et d'autre part, que le développement durable a progressivement irrigué les politiques régionales au-delà de celles inscrites à l'Agenda 21. La démarche d'engagement de la Région en faveur du développement durable qui avait été initiée avant même l'approbation de l'Agenda 21, a été considérablement renforcée par la dynamique de celui.

Il a toutefois été souligné, au moment du bilan, **un manque de visibilité** concernant le cadre de ce que fait la Région en matière de développement durable et de ce qui relève, ou non, de l'Agenda 21. La valorisation des actions menées par la Région méritent elle aussi d'être renforcée : ambitieuses pour la plupart, certaines actions restent cependant méconnues par les acteurs externes (des collectivités en particulier).

➨ Les résultats des actions

Au-delà de la mise en œuvre des actions prévues, le bilan a permis d'apprécier leurs résultats et les marges d'amélioration restantes au regard des objectifs propres à chaque action et au regard des axes/objectifs stratégiques. Cette évaluation s'est basée le plus souvent sur une analyse qualitative dans la mesure où les indicateurs d'évaluation n'avaient pas toujours été définis ou renseignés. Ce constat fonde, d'ailleurs, l'une des améliorations les plus importantes pour la nouvelle version du plan d'actions : renforcer le dispositif d'évaluation. Du point de vue quantitatif (compilation des bilans par fiche-action), les directions estiment que 12% des actions ont eu des résultats très satisfaisants, 41% des résultats satisfaisants, 20% peu satisfaisants et 3% par du tout satisfaisants (24% de non réponse).

Ainsi, après 4 ans, **les résultats atteints sont satisfaisants à très satisfaisant pour une majorité des actions** selon les directions chargées de leur mise en œuvre (au moins pour 53% d'entre elles, sachant que seules 70% des actions ont recueilli un avis). Le graphique montre que cette appréciation varie peu entre les axes.

Sur le fond, les principaux enseignements de l'évaluation des résultats sont les suivants :

- **Concernant le volet interne et les « modes de faire » de la collectivité :**

En matière d'intégration du développement durable dans les pratiques de la collectivité, le premier plan d'actions déclinait, notamment au travers de l'axe IV « Faire de la Région une collectivité performante et écoresponsable », les actions touchant à l'évolution des comportements en interne, la prise en compte des finalités environnementales et sociales dans l'activité, le patrimoine et la commande publique. Le bilan a permis de mettre en avant différentes avancées et d'identifier certaines marges d'amélioration.

Par exemple, l'analyse de l'action 69 « Sensibiliser les agents du siège aux éco-gestes quotidiens » montre que les résultats obtenus en matière d'évolution des comportements internes sont encore peu satisfaisants mais surtout difficilement mesurables. Elle montre également que, pour renforcer la sensibilisation des agents et des élus et accompagner leurs changements de comportements, les moyens et outils alloués mériteraient d'être renforcés et structurés : étude des freins au changement, plan de communication interne, plan de formation spécifique, mobilisation de l'Equipe 21, généralisation aux agents des lycées…

En ce qui concerne la politique d'achat de la Région, un certain nombre de réalisations et résultats peuvent être mis en avant notamment dans le cadre de l'action 80 « Déploiement de la démarche d'achats publics durables de la Région » : augmentation des marchés comportant des clauses développement durable,

intégration systématique d'une information sur cet aspect dans les formations « marchés publics », ajout aux Dossiers de Consultations des Entreprises d'une note d'information réciproque sur le développement durable (document non contractuel permettant d'informer les candidats sur la politique de commande publique durable de la Région et de les inciter à faire part de leurs propres engagements),… Des marges de progression ont également été identifiées : réfléchir aux usages des produits ou matériels achetés pour analyser et optimiser leur durabilité, mutualiser les achats entre le siège et les lycées (fournitures, véhicules, produits…) afin de généraliser plus rapidement l'intégration de la durabilité et générer des économies d'échelle.

Le chantier de la dématérialisation était fortement présent dans le premier plan d'actions au travers de sept sous-actions (Action 77 « Systématiser les démarches de dématérialisation ») et a montré de réelles avancées pour les différentes directions concernées : rapport d'Assemblée plénière, délibérations, livret formation, outils de gestion des ressources humaines… L'utilisation par les agents et les élus des outils et éléments numérisés a été identifiée comme une marge d'amélioration majeure, en informant et formant les agents et des élus (ex : utilisation des tablettes et supports dématérialisés en commission), en redéfinissant des règles communes pour la gestion de l'information (mails, archivage) et des impressions, et en valorisant tous les acquis.

Sur le champ de la durabilité des aides de la Région, l'intégration d'une éco-conditionnalité a été testée au travers de l'action 54 « Eco-conditionnalité des aides aux entreprises » (soutien aux grands projets, avances remboursables). La marge de progression concerne à présent le déploiement de la DD-conditionnalité à l'ensemble des champs d'intervention de la Région, en balayant l'ensemble des aides et en identifiant celles auxquelles pourrait être appliquée une forme adaptée de conditionnalité. Le volet accompagnement des bénéficiaires doit par ailleurs être poursuivi pour s'assurer de la connaissance et de la bonne appropriation en amont de ces critères pour permettre leur réelle intégration aux projets.

Il ressort du bilan des actions de ce volet interne certaines conditions de succès, valables de manière transversale : mieux valoriser ce qui est fait dans un domaine afin de faciliter ensuite son déploiement au reste de l'institution, adapter les moyens aux résultats attendus, garantir la réussite des « gros » projets (ceux concernant la majorité des directions et impliquant de nombreux agents et élus) par l'appui politique, l'anticipation des circuits de décision, la mobilisation de la diversité des moyens, le temps donné à l'appropriation par les agents et à la formation...

- **Concernant la mobilisation des acteurs du territoire :**

Le chantier de la participation a été pointé, par le bilan, comme présentant des marges d'amélioration autant sur le champ de la participation au suivi de l'Agenda 21 que sur l'intégration des pratiques participatives dans l'élaboration et le suivi des politiques régionales. Le premier plan d'actions a néanmoins permis de doter la Région de premières expériences. Au travers de l'action 104 « Cercles de partenaires, « capteurs » du développement durable du territoire », la Région a notamment mené sur l'année 2010 une expérimentation de démarche de participation au suivi et à l'amélioration de l'Agenda 21, intitulée Groupes « Amélioration 21 ». Deux groupes, l'un composé de 12 élus de collectivités en démarche d'Agenda 21 et l'autre de 13 responsables d'entreprises en démarche de développement durable, se sont réunis 3 fois en parallèle puis une fois conjointement. Leurs travaux ont abouti à de réelles contributions pour l'amélioration de l'Agenda 21 qui ont été intégrées au bilan et prises en compte pour l'élaboration du nouveau plan d'actions : renforcer la mutualisation et le retour d'expériences entre les réseaux d'acteurs en démarches de développement durable, améliorer la lisibilité de l'Agenda 21, rendre plus visible l'exemplarité de la collectivité, renforcer l'évaluation, avancer sur la conditionnalité des aides… Cependant l'expérience n'ayant pu être renouvelée depuis, il a été pointé dans le bilan la nécessité de réfléchir à un dispositif pérenne de participation des acteurs au suivi de l'Agenda 21 par des acteurs extérieurs. Au-delà de ce cadre, c'est plus largement la participation aux politiques régionales, notamment la participation citoyenne, dont la question a été soulevée lors du bilan.

La Région avait choisi de donner, dans son premier plan d'actions, une large place au soutien des acteurs du territoire qui s'engageaient dans des démarches de développement durable : Action 2 « Accompagnement des "structures d'éducation et de formation en démarche de développement durable » ; Action 58 « Politique territoriale : vers l'émergence de projets de développement durable pour les territoires (Pays, Agglomérations, PNR) » ; Action 59 « Développement

d'Agendas 21 locaux par les collectivités bas-normandes ; Action 63 « Favoriser les démarches de DD des PME »... Ces nombreuses actions ont eu pour la plupart des résultats satisfaisants en termes d'acculturation et d'échanges réalisés avec les acteurs. Par exemple, la Région a accompagné l'AQM (Association Qualité Management) et les entreprises engagées dans des démarches globales de développement durable pour la mise en place d'un club régional d'échanges de pratiques entre elles : le Club Normandie Entreprises Développement Durable (Club NEDD). En revanche, les résultats en termes de nombre d'acteurs s'étant effectivement lancés dans des démarches de DD, sont variables et pourraient être améliorés. Différents leviers d'amélioration ont pu être identifiés au niveau du travail des différents réseaux et en développant la communication et les échanges inter-réseaux.

- **Concernant les politiques publiques portées par la Région :**

Le premier plan d'actions avait consacré une part importante de sa stratégie au monde économique (orientations III.1 à III.6 en particulier) en favorisant, par différents leviers (offre de formation, système de management, mode de productions), l'intégration du développement durable dans les pratiques des entreprises, des exploitations agricoles de pêche. Par exemple, des actions variées ont été mises en place en faveur de la pêche durable : Action 34.1 « Vers une plus grande prise en compte du développement durable par les ports bas-normands » ; Action 35 « Schéma régional des points de débarquement des produits de la pêche » ; Action 36 « Démarche d'éco-labellisation de pêcheries bas-normandes ». En termes de résultats, ces actions ont été efficaces : le schéma des points de débarques a été établi et l'aménagement de chaque point soutenu, en prenant en compte des exigences aussi bien technico-économiques, sociales et environnementales, et les labellisations de plusieurs pêcheries sont en cours.

De bons résultats ont également été enregistrés sur les actions relatives à la formation professionnelle, compétence centrale de la Région. Cette dernière a notamment su engager le dialogue avec les branches professionnelles et le monde de la formation afin de faire évoluer les offres de formation initiales et continues.

L'analyse des marges d'amélioration au regard des finalités du développement durable a permis d'identifier des enjeux en matière de performance environnementale des modes de productions et la nécessité de travailler la question de la transition vers un nouveau modèle de développement plus durable, non pas à l'échelle d'une entreprise ou d'une exploitation agricole, mais à l'échelle des filières et en inter-filières.

Au travers de l'axe II « Rétablir les grands équilibres environnementaux et sociaux du territoire », le premier plan d'actions déclinait également d'importantes actions relatives au volet environnemental, touchant aux défis énergétiques, aux déplacements ainsi qu'à la préservation des ressources (eau, biodiversité et foncier). Cet axe a présenté les meilleures appréciations concernant le niveau d'avancement et les résultats des actions. Dans le domaine énergétique, le premier plan d'actions a porté des réalisations ambitieuses qui ont atteint les objectifs fixés. On peut notamment citer le "Chèque éco-énergie Basse-Normandie" (une des sous actions du programme Défi'nergie, Action 22) qui a permis le financement de 8 000 opérations chez des particuliers pour un montant total de 88 millions d'euros de travaux et 15 000 tonnes de CO_2 évitées, en mobilisant 806 entreprises et permettant la formation de 2 200 professionnels. Sur le champ énergétique, des marges d'amélioration existent encore, notamment pour la structuration de la politique régionale au travers d'un Plan Climat Energie Territorial, pour le renforcement de la gouvernance territoriale pour une transition énergétique à l'échelle locale, pour la massification rapide du nombre de rénovations énergétiques de logements ou encore pour la mobilisation des énergies renouvelables (énergies marines, bois…).

➨ L'animation de la démarche

Le bilan a mis en avant un certain nombre d'**améliorations à apporter au fonctionnement et au suivi de la démarche** Agenda 21, notamment en matière de pilotage, d'évaluation, d'animation et de valorisation des résultats.

En premier lieu, il apparait nécessaire de rendre plus opérationnel le suivi de la démarche pour faciliter le déclenchement et la mise en œuvre des actions, voire les modifications du plan d'actions in itinere. En effet, même si le plan d'actions a été au final réalisé, le dispositif de suivi mis en place s'est avéré insuffisant pour que les élus et agents puissent s'en servir pour débloquer certaines situations ou encore intégrer en continu les améliorations proposées. Le bilan a, par ailleurs, fait apparaitre la nécessité de revoir les outils de ce suivi (absence d'indicateurs de réalisation, appréciation subjective de l'état d'avancement de l'agenda 21…).

Afin de favoriser la mise en œuvre des actions et en particulier des actions transversales, le bilan a pointé la nécessité de repenser le pilotage technique et politique et de clarifier le portage des actions (légitimer le rôle du pilote de l'action envers les autres directions impliquées).

En ce qui concerne l'animation de la démarche, plusieurs instances y ont participé (les référents Agenda 21, l'Equipe 21, la Direction de l'Aménagement et du Développement Durables) permettant une bonne implication des directions dans le suivi de l'Agenda 21. En revanche, le positionnement et le rôle de ces différentes instances n'étant pas toujours compris, le travail de révision doit proposer une remise à plat de ces moyens d'animation et de leurs rôles.

En matière d'évaluation, l'attention avait été portée pour le premier plan d'actions sur l'identification d'indicateurs pour chaque action. Cependant, le bilan a montré que ces indicateurs ne permettaient pas systématiquement de mesurer les résultats de l'action, soit qu'ils aient été mal définis (imprécis, trop difficiles à collecter…), soit que les objectifs de l'action eux-mêmes n'étaient pas suffisamment précis pour permettre d'en assurer un suivi (problème de formulation, absence de cible…). C'est pourquoi en pratique, les indicateurs ont été insuffisamment renseignés, limitant de facto le suivi quantitatif des résultats. Le bilan a donc pointé la nécessité de repréciser les objectifs au niveau stratégique puis au niveau des actions afin de les rendre évaluables et, à partir de là, d'identifier (dès la conception du plan d'actions) des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs permettant d'évaluer le plan d'actions.

Enfin, le bilan a préconisé de réinterroger la place des acteurs et de la population dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21 (comme présenté plus haut) notamment pour permettre leur contribution à l'évaluation des résultats et à l'amélioration en continu du plan d'actions au regard des objectifs stratégiques.

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

Lors de son adoption en 2008, l'Agenda 21 constituait à lui seul la stratégie de la Région en matière de développement durable. Aujourd'hui, grâce au premier plan d'actions qui avait pour objectif l'acculturation de tous au développement durable, les politiques publiques régionales ont pris progressivement en compte les enjeux du développement durable. Le second plan d'actions, adopté en septembre 2013, vient approfondir les méthodes d'interventions de la collectivité et les thématiques d'actions prioritaires. Repositionné comme une démarche concrète d'amélioration sur des priorités ciblées, le plan d'actions de l'Agenda 21 régional ne constitue donc en aucun cas, à lui seul, la politique de développement durable de la Région. En effet, la plupart des actions engagées dans le cadre du premier plan d'actions de l'Agenda 21, sont appelées à se poursuivre.

Par ailleurs, du fait même de l'acculturation de l'ensemble des directions, de nouvelles actions de développement durable se mettent en place (indépendamment de l'Agenda 21) et l'intégration des finalités et principes du développement durable progresse dans l'ensemble des politiques et dispositifs de la collectivité. Certaines actions de développement durable ont pu être mise en œuvre par les directions sans pour autant être mises en avant dans l'Agenda 21 régional. Ainsi, le plan d'action de l'Agenda 21 ne saurait désormais rendre compte de l'ensemble de la politique de développement durable de la Région.
C'est la combinaison de l'ensemble de ces actions et des ambitions des deux plans d'actions successifs de l'Agenda 21 qui constitue la politique régionale de développement durable.
C'est sur cette base que la Région sollicitera la reconnaissance nationale de sa démarche d'Agenda 21 et qu'elle a donc souhaité établir son rapport de développement durable.

Le format des précédents rapports de développement durable (qui présentait le bilan des actions menées selon les 5 grands axes de la 1ère version de l'Agenda 21) n'est donc aujourd'hui plus adapté si l'on souhaite rendre compte de la politique de développement durable de la Région dans toute sa globalité. Pour cette année, un travail de réflexion a été mené afin de déterminer un nouveau format du rapport de développement durable qui permette de traduire le suivi de l'ensemble des démarches et actions de développement durable de la Région. Parmi les options envisagées pour la structure globale du rapport de développement durable, il a été choisi de présenter celui-ci selon les finalités et principes méthodologiques du développement durable, à savoir :

1. la lutte contre le changement climatique et les stratégies d'adaptation ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Cette structure est aujourd'hui la plus usitée dans les rapports de développement durable et constitue un cadre de référence commun. Ce format nous permet d'aborder toutes les politiques de la Région en matière de développement durable, quel que soit le plan d'actions concerné.

Le premier plan d'actions de l'Agenda 21 régional comprenait plus de 100 actions réparties en 5 axes stratégiques :

- Construire un monde solidaire au service des générations futures
- Rétablir les grands équilibres environnementaux et sociaux des territoires
- Accompagner tous ceux qui s'engagent
- Faire de la Région une collectivité performante et éco-responsable
- Informer, former, être à l'écoute

En 2013, avant la révision de l'Agenda 21 régional, un état d'avancement global de la mise en œuvre des actions avait été dressé :

- **Ø** **3% des actions n'avaient pas encore été engagées** (13% mi-2009, 10% mi-2010, 5% en 2011, 3% en 2012)
- **≈>** **42% étaient en cours de mise en œuvre** (67% mi-2009, 52% mi-2010, 46 % en 2011, 45% en 2012)
- **Ok** **55% étaient abouties ou installées dans la durée**[2] (20% mi-2009, 38% mi-2010, 49% en 2011, 51% en 2012)

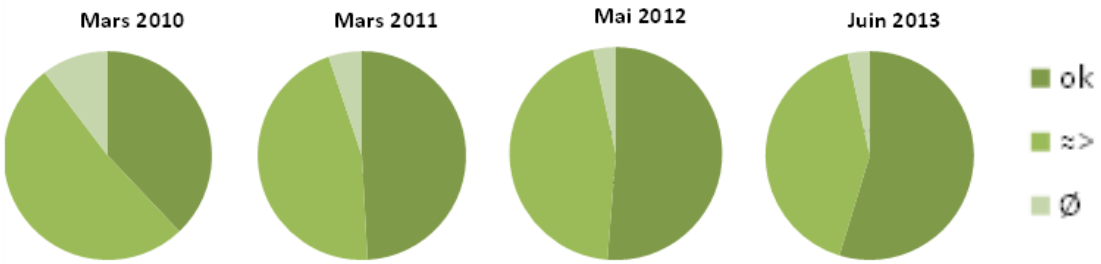

Le niveau d'avancement des actions, plus de cinq ans après le vote de l'Agenda 21 régional, apparaissait comme important et la progression d'une année sur l'autre plus lente. Seules 4 actions parmi plus de 100 initialement prévues étaient non engagées.

Toutefois, l'adoption en septembre 2013 d'un deuxième plan d'actions pour l'Agenda 21 régional a impliqué un « rafraîchissement » de cet état d'avancement : les actions nouvelles, les révisions d'actions en cours induisent nécessairement de revoir la forme de cet état d'avancement. Cela a pour conséquence une réduction forte de la part des actions considérées comme « abouties ou installées dans la durée ».

[2] *L'intitulé mixte de ce dernier niveau s'explique par le fait que l'Agenda 21 regroupe à la fois des actions ponctuelles (ex : élaboration d'un schéma) et des actions sur la durée (ex : suivi et amélioration d'une politique régionale).*

LE DEUXIEME PLAN D'ACTIONS, PRESENTATION SYNTHETIQUE

Comme annoncé dans son précédent rapport de développement durable, la Région a conduit à partir du second semestre 2012 une démarche de révision approfondie de son Agenda 21 qui a permis d'aboutir à l'approbation d'un deuxième plan d'actions le 26 septembre 2013.
Le principe retenu pour le nouveau plan d'actions est de concentrer l'effort, pour la période 2013-2020, sur un nombre limité d'actions d'amélioration, concernant des champs prioritaires présentant une vraie marge de progression possible.
Le nouveau plan d'actions se structure autour de deux blocs, à l'intérieur desquels des priorités ont été choisies. Le premier concerne l'amélioration des principes et méthodes d'intervention de la collectivité. Le second bloc concerne l'amélioration des politiques régionales sur deux thèmes prioritaires pour les prochaines années : la transition vers un nouveau modèle de développement économique et la transition énergétique.

Au total, le plan comporte 35 actions nouvelles répondant à 13 objectifs :

BLOC 1 - Amélioration des principes et méthodes d'intervention de la Région :

TRANSVERSALITE ET COLLABORATION

	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D'ACTIONS
1.1	Déployer progressivement la participation dans les pratiques et les politiques de la Région	1- Expérimenter des démarches de participation sur quelques politiques régionales pilotes
		2- Renforcer les compétences pour mieux utiliser la participation lors de la définition des politiques régionales
		3- Mettre en place une participation en continu des partenaires pour suivre, évaluer et améliorer l'Agenda 21
1.2	Accompagner et mettre en synergie les acteurs dans leurs démarches de développement durable	4- Assurer la coordination entre les différents réseaux d'accompagnement aux démarches de développement durable
		5- S'appuyer sur les relations quotidiennes avec les bénéficiaires pour les inciter à prendre en compte les enjeux du développement durable
		6- Amplifier l'accompagnement des démarches de développement durable
1.3	Faire évoluer la gouvernance au service du renouvellement de l'action territoriale de la Région	7- Construire une déclinaison territoriale partagée, en interne à la Région, des politiques régionales tout en rendant lisibles les enjeux de développement durable
		8- Renforcer la co-construction des démarches contractuelles avec les territoires pour un développement durable
1.4	Progresser dans la durabilité et la cohérence de l'institution régionale	9- Simplifier les méthodes de travail des services, afin d'améliorer la qualité et la lisibilité pour les bénéficiaires des aides régionales
		10- Améliorer l'organisation des temps de travail et renforcer le lien social
		11- Développer la commande publique durable
		12- Viser des pratiques quotidiennes exemplaires des élus et des agents
1.5	Améliorer la prise en compte du développement durable dans les politiques régionales et la valoriser	13- Former les agents et les élus aux enjeux du développement durable
		14- Généraliser l'éco-conditionnalité dans les dispositifs d'aide de la Région
		15- Améliorer la communication sur le développement durable en renforçant la valorisation des actions menées
		16- Mieux intégrer l'égalité femmes-hommes dans les politiques de la Région et promouvoir sa prise en compte dans construction des partenariats en région

BLOC 2 - Amélioration de l'intervention sur les thématiques prioritaires pour les années à venir :

TRANSITION ECONOMIQUE ET ENERGETIQUE

	OBJECTIFS	PROPOSITIONS D'ACTIONS
2.1	**Assurer la transition économique et sociale des filières majeures pour notre région**	17- Mobiliser les filières majeures (automobile, agroalimentaire, plasturgie…) vers une économie à faible teneur en carbone
		18- Accompagner les filières dans l'évolution de leurs compétences par la formation et la gestion prévisionnelle
		19- Contribuer à l'évolution de la Normandie vers une destination touristique éco-responsable
		20- Faciliter l'engagement d'un plus grand nombre d'agriculteurs vers des pratiques agricoles durables, en les incitants à amorcer un changement de système
2.2	**Favoriser la transition par l'innovation et soutenir l'émergence de nouvelles filières**	21- Faire d'ECOVIA le fer de lance de l'innovation durable en Basse-Normandie en dotant le dispositif d'actions concrètes
2.3	**Faire de la Basse-Normandie, la région des énergies marines renouvelables**	22- Mettre en œuvre le Plan de développement des énergies marines renouvelables de la Région, mobilisant ses compétences : formation, accompagnement économique et logistique portuaire
		23- Valoriser le potentiel hydrolien de la Basse-Normandie en organisant le développement de sa valorisation
2.4	**Promouvoir fortement l'Economie Sociale et Solidaire**	24- Développer une animation territoriale entre les acteurs publics et les porteurs de projets pour faire émerger de nouvelles activités
		25- Promouvoir, accompagner la mise en place d'une coordination régionale des outils de finance solidaire et soutenir les projets d'épargne citoyenne
2.5	**Accroitre la production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse**	26- Animer les deux filières régionales bois-énergie et méthanisation pour favoriser le développement de nouveaux projets
		27- Favoriser une gestion durable et accroitre la mobilisation de la ressource bois-énergie à l'échelle régionale
2.6	**Conforter le positionnement de la Basse-Normandie en tant que région pilote pour la rénovation thermique des bâtiments**	28- Développer de nouveaux modes d'intervention et de financement de la transition énergétique
		29- Renforcer la mobilisation des acteurs autour d'un « Plan Bâtiment Durable régional »
		30- Amorcer des dynamiques pérennes de rénovation thermique pour chacune des catégories de bâtiments en accompagnant les premières réalisations concrètes
2.7	**Faciliter une mobilité durable pour tous les Bas-Normands**	31- Mettre en place la coordination des politiques de mobilité durable à l'échelle régionale
		32- Accompagner des démarches cohérentes en faveur des mobilités durables sur les territoires (transports en commun, covoiturage, mobilités douces).
		33- Développer les nouvelles manières de travailler et de se former réduisant les déplacements
2.8	**Engager les Territoires et leurs habitants dans la transition énergétique**	34- Favoriser les démarches de transition énergétique ambitieuses à l'échelle des territoires
		35- Assurer une information et un conseil indépendants pour tous les citoyens et les maîtres d'ouvrages

Chacune des actions est pilotée par une direction de la Région, responsable de sa mise en œuvre et de son suivi. C'est la Direction de l'Aménagement, du Développement Durable et de la Transition Energétique qui en est le chef de projet, en charge du suivi et de l'accompagnement de sa mise en œuvre.

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS

ETAT D'AVANCEMENT SYNTHETIQUE DES ACTIONS DE LA VERSION 1 DE L'AGENDA 21 REGIONAL

Le premier plan d'action de l'Agenda 21 régional comptait 107 actions. Une mise à jour a été effectuée en 2014 suite au bilan et à l'adoption de la deuxième version de l'Agenda 21, afin de ne conserver dans le suivi que les actions qui continuent d'être mises en œuvre. Toutes les actions qui avaient abouti (55% des actions) ou qui se prolongent dans la deuxième version de l'Agenda 21, ont donc été supprimées du suivi.
Désormais 31 actions continuent à être mises en œuvre, dont certaines qui ont été fusionnées pour favoriser leur suivi et leur lisibilité, ou renommées suite à des mises à jour. Les actions concernées sont rapportées dans les tableaux à partir de la page suivante.

Légende :

Finalités du développement durable concernées :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
6. Mettre en place une gouvernance durable

Les actions surlignées en bleu sont issues de la fusion d'actions.

						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	**N° action**	**Intitulé de l'action**	**Axe A21 V1**	**Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)**	**Valeurs des indicateurs**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
DEFSS*	3	Budget participatif des lycées et des CFA : un levier pour les lycées, les lycéens et les apprentis pour développer des projets en commun et faire l'apprentissage de l'éco-citoyenneté	I.1	Action renommées pour expliciter sa finalité pour ce qui est de 2013-2014, année de pause du budget participatif, les actions concernant le développement durable n'ont pas été reconduites de manière prioritaire. Pas de chiffre à donner sur ce plan	Pas de chiffres pour 2013-2014 suite à la suspension de l'APR			3			6
DEFSS	4	Plan Régional Alimentation et Restauration Durable (PRARD)	I.1	Action renommée. Les 56 sites de restauration scolaire ont été informés et formés. Une grille d'évaluation et de diagnostic leur a été présentée afin de permettre l'autoévaluation de leurs pratiques et l'engagement vers une alimentation et une restauration durables. Les premières labellisations de sites de restauration sont prévues fin 2014, début 2015	En 2013, environ 60 % des produits alimentaires distribués sont issus de circuits courts ou de proximité.		2		4		
DEFSS	5	Equipements dans les lycées en lien avec les enjeux du développement durable : - équipements pédagogiques - équipements techniques	I.1	Les marchés régionaux concernant les gros équipements pédagogiques se généralisent. Les marchés régionaux (sous forme d'accord cadre) ont été lancés et fonctionnent très bien pour le matériel de restauration (3 lots : cuisson, laverie, froid), ainsi qu'un marché à bons de commande pour l'acquisition de matériel d'entretien (auto laveuse, nettoyeurs	Montant des marchés d'équipements pédagogiques pour 2013 : 640 000€ Montant des subventions : 906 000 €	1		3			

				vapeur,...etc.). Ces matériels améliorent le travail des ADL et évitent le recours à des produits d'entretien. Ils sont complémentaires des micros fibres, dont l'utilisation se généralise.							
						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	**N° action**	**Intitulé de l'action**	**Axe A21 V1**	**Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)**	**Valeurs des indicateurs**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
DJSVA	7	Cart'@too : Conduire, prolonger, évaluer et améliorer le dispositif	I.2	Elargissement de la cible à tous les 15/25 ans sans condition de statut, nouvel @too BAFA de 40 €, nouvel àtoo logement...	27 095 bénéficiaires en 2013/2014 (dont 14770 lycéens, 7883 étudiants, 805 demandeurs d'emploi, 474 stagiaires de la formation professionnelle, 1306 apprentis et 1857 autres) Calvados : 11621 ; Manche : 11178 ; Orne : 3823 ; Autres : 473 4000 partenaires Taux d'utilisation des @toos : jusqu'à 60 % pour l'@too cinéma				4		
DJSVA	8-9	Soutien aux projets de mobilité internationale des jeunes	I.2	Fusion de 2 actions : actions 8 et 9 nommées "Soutien aux projets de mobilité et de solidarité internationale des jeunes bas-normands" et "Soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes " Toujours franc succès du dispositif adossé au programme européen Erasmus + Jeunesse Mixité parfaite garçons filles dans les bénéficiaires des dispositifs	237 jeunes ont bénéficié d'une bourse pour un projet de mobilité en 2013. (dont 40 jeunes « avec moins d'opportunités »)			3			

				Aides particulières, avec un soutien de l'Union Européenne, pour les jeunes « avec moins d'opportunités » Bonus également pour les projets à vocation développement durable							
						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	**N° action**	**Intitulé de l'action**	**Axe A21 V1**	**Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)**	**Valeurs des indicateurs**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
DADDTE	10	Chantier logement jeune	I.2	Action renommée en 2014, anciennement nommée Politique « un logement, un jeune »	« un jeune un logement » 15 projets soutenus 2013-2014 ; GRL : depuis 2011, 150 conventions signées (représentent 210 jeunes) >Et ajouter l'@too logement de la cart@too? C'est une aide à la première installation pouvant aller jusqu'à 80 €. Pour la première année 2013-2014 : 836 jeunes aidés			3			
DSFE	16	Tourisme et Handicap : sensibilisation et accompagnement des professionnels du tourisme pour développer une offre adaptée	I.3		216 sites labellisés au 30 juin 2014			3	4		
DAERI	18	Coopérations décentralisées régionales durables avec la Région ATSINANANA (Madagascar) et l'Ancienne République	I.4					3			

		Yougoslave de Macédoine									
						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	**N° action**	**Intitulé de l'action**	**Axe A21 V1**	**Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)**	**Valeurs des indicateurs**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
DAERI	19	Soutien aux actions de coopération durable des acteurs Bas-Normands (collectivités, groupements, association, établissements d'enseignement et de santé)	I.4					3			
DADDTE	20	Proposer l'inscription des sites du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO	I.4	Inscription du dossier sur la liste indicative française en avril 2014 travail de définition de 3 périmètres : zone cœur, zone tampon et zone historique associée élaboration en cours du dossier complet de candidature et d'un plan de gestion des zones cœurs et zones tampons	Pas de données collectées pour le moment			3			
DADDTE	22	Piloter et animer le plan Climat Energie territorial	II.1	Intitulé légèrement modifié Le PCET à été adopté en octobre 2013. Une version révisée des politiques de soutien aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie à été mise en place		1					
DADDTE	23	Réduire les émissions des gaz à effets de serre en dehors des	II.1	Intitulé légèrement modifié L'étude sur les émissions de GES non énergétiques (issus de l'agriculture) s'est	T(CO2) évitées – voir les indicateurs du PCET	1					

		consommations d'énergie		achevée par un colloque. Des mesures ont été introduites dans le PDRR, qui seront ensuite traduites dans le PCET							
						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	**N° action**	**Intitulé de l'action**	**Axe A21 V1**	**Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)**	**Valeurs des indicateurs**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
DADDTE	26	Développement de la filière bois construction	II.1	Action renommée, le bois énergie se retrouve dans l'action 26 de la V2 Troisième remise du prix Bois construction en juin 2013 et mois du bois en octobre 2014		1				5	
DADDTE	27 - 28	Préserver l'eau et les milieux aquatiques avec le Programme EAU'bjectif Basse-Normandie	II.2	En 2013, notamment : - réunion de suivi de la convention avec l'AESN - poursuite des financements de programme de restauration de cours d'eau (avec pour certains restauration de continuités écologiques et opérations d'hydromorphologie) - poursuite de l'accompagnement du Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard avec les Régions Haute Normandie et Picardie ; Commentaires : en matière d'actions pour améliorer la qualité des cours d'eau, grâce aux financements conjoints Agence de l'eau –Région, de nouveaux maîtres d'ouvrages émergent et structurent leur action à l'échelle des bassins versants.	en 2013 : - 35 postes aidés (SAGE et TR) pour un montant de 419 000 € - 22 opérations de restaurations de cours d'eau (études et travaux) pour un montant de 325500 € Nombre de mares restaurées grâce au PRAM entre 2011 et 2013: 56 Surface de zones humides en RNR : 147 ha Perspectives : mise en œuvre des SAGE, qui vont être majoritairement approuvés Poursuite du financement des actions existantes (PRAM, PNR MCB…) donc même état d'avancement de l'action. Au niveau des indicateurs, pas de changement sur RNR ZH. Quant à l'autre, il est daté donc pas de changement ?		2				

						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	**N° action**	**Intitulé de l'action**	**Axe A21 V1**	**Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)**	**Valeurs des indicateurs**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
DADDTE	29 - 30	Mettre en œuvre la Stratégie de la Région pour la Biodiversité et le SRCE	II.2	un bilan détaillé a été réalisé sur les 5 premières années de mise en œuvre. Il débouchera surement sur une révision de la stratégie, en lien avec les évolutions législatives (chef de filat notamment) ou de contexte (fusion avec HN, possible absorption des ENS) et avec la déclinaison de la SNB. Pas de changement des indicateurs et de l'état d'avancement. approbation par l'AP des 26 et 27 juin dernier après les phases de consultation (mai-septembre 2013) et d'enquête publique (janvier 2014). Les changements : indicateur SIG =terminé & état d'avancement de l'action =ok.	Nombre d'espèces végétales présentes en BN : 1620 Nombre d'espèces invasives avérées présentes en BN : 23 Nombre et superficie des RNR créées : 4 - 950ha Nombre de plans locaux pour la biodiversité : 0 Nombre de projets de recherche régionaux liés à la biodiversité : ? Nombre de lycées engagés dans une action en faveur de la biodiversité : 16 Etat d'avancement du SIG régional sur les trames écologiques : terminé		2				

						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	**N° action**	**Intitulé de l'action**	**Axe A21 V1**	**Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)**	**Valeurs des indicateurs**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
DADDTE	31	Créer, avec l'EPFN, un observatoire des évolutions foncières en Normandie	II.2	L'observatoire régional du foncier est constitué de la mise en place d'un club foncier (partage de connaissances et pratiques entre professionnels bas-normands). L'ADEF ayant déposé le bilan, nous avons fait appel à Vincent Legrand, Professeur de l'Université de Caen-Basse Normandie afin de travailler sur le club foncier de mars 2013.	Nb de réunions de Club foncier : 2 en 2010, 2 en 2011 et normalement 2 en 2012, 1 en 2013 et normalement 2 en 2014 Entre 2010 et 2012 lancement de 5 observatoires sur les territoires du Pays d'Auge, Caen Métropole, Nord Cotentin, Cœur Côte Fleurie, Baie du Mont Saint Michel. En 2013, lancement de 3 observatoires : Pays du Perche, Scot du Pré-Bocage et Pays de Coutances. 2014 : lancement d'un observatoire commun sur le PAPAO et le Pays d'ouche Ornais Soit 9 observatoires foncier sur le territoire bas-normand. Depuis le début 2014, 1 demande d'informations (Pays du Bocage)		2				6
DTML	32	Mieux connaître le littoral bas-normand pour pouvoir mieux gérer ses usages, le préserver et prendre en compte les changements climatiques	II.3			1	2				

						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	N° action	Intitulé de l'action	Axe A21 V1	Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)	Valeurs des indicateurs	1	2	3	4	5	6
DADDTE	33	Requalifier le site du Mont Saint-Michel	II.3	Ouverture du parking le 28 avril 2012 et mise en place du dispositif de navettes 3 juin 2013 Modification du point de départ des navettes au niveau des parkings et mise en place du système des maringottes 22 juillet 2014 ouverture du Pont Passerelle aux piétons Ouverture du pont passerelle à la circulation des navettes mi-septembre 2014 Fin des travaux du Terre-Plein au pied du Mont mi-octobre 2014 Fin des travaux d'aménagements hydrauliques fin 2015 / début 2016	Indicateurs : maquette financière de 2011 90% des engagements financiers réalisés et 80% des paiements.		2				
DTML	34,1 et 34,2	Vers une plus grande prise en compte du développement durable par les ports bas-normands : ports de commerce et ports de plaisance	II.3				2			5	
DADDTE	38	La Région dans tous ses quartiers	II.4	Renommée en 2014, anciennement nommée "Appel à projets Réinventons la Ville" Etat d'avancement : Nouveau dispositif voté à l'AP de février 2014 en remplacement de Réinventons la ville. Suppression de l'appel à projets pour un dispositif « au fil de l'eau », thématiques resserrées.	Nb de dossiers réceptionnés : 82 en 2009, 80 en 2010, 93 en 2011, 75 en 2012, 84 en 2013, 10 en 2014 (pour CP d'avril et juin) Nb de dossiers soutenus : 48 en 2009, 41 en 2010, 45 en 2011, 55 en 2012, 49 en 2013 (dont 4 soutenus par la DJS et 3 par la culture), 10 en 2014 (CP avril et juin uniquement)			3	4		

						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	**N° action**	**Intitulé de l'action**	**Axe A21 V1**	**Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)**	**Valeurs des indicateurs**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
DADDTE	40	Vers une offre de soins équitable pour tous les Bas-Normands : favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé en milieu rural	II.4	Une quinzaine de pôles de santé sont en projet en Basse-Normandie. 11 pôles de santé ont ouvert leurs portes et 7, en cours de construction, ouvriront leurs portes d'ici la fin de l'année 2015. En juin 2014, la Région a validé la nouvelle charte de déploiement des pôles de santé libéraux et ambulatoires (PSLA) pour la période 2014-2020. L'intervention de la Région en faveur de la démographie médicale s'est par ailleurs étoffée. Un dispositif incitatif destiné aux étudiants de médecine a été mis en place en 2009. Il s'agit d'encourager les étudiants à réaliser leurs stages en milieu rural et en PSLA, par le versement d'une aide. 124 étudiants ont bénéficié d'une aide de la Région depuis 2009 pour un budget global de 62 231 €.	Nb de pôles en projet : environ 15 Nb de pôles ouverts : 11 ouverts (7 en cours de construction)			3	4		
Mission prospective métiers carte formation	49 - 50	Intégration de la transition énergétique dans les orientations de la carte triennale des formations professionnelles initiales	III.2							5	

						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	N° action	Intitulé de l'action	Axe A21 V1	Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)	Valeurs des indicateurs	1	2	3	4	5	6
DSFE	66	Développement et valorisation du tourisme autour du cheval	III.6		MAJ 2014 : Participation à l'Elan des Jeux mise en œuvre de la stratégie de développement de la Normandie, LA destination Cheval en France : développement des itinéraires (3 réalisés, 3 en cours) et des services (35 Accueil Cheval) , professionnalisation et qualification de l'offre (35 entreprises à visiter pour 2014), promotion (réflexion pour un stratégie d'influence avec Atout France). Suivi du projet Domaine du Pin, vitrine de la destination : animation du groupe de travail					5	
DRH	70	Assurer la diversité du personnel au sein des services régionaux	IV.1					3	4		
DRH / FINANCES / DIGPC	77,4	Systématiser les démarches de dématérialisation	IV.1	2014 : intégration progressive des études		1	2			5	
DBR	83-85-107	Prise en compte du développement durable dans les bâtiments	IV.3				2				
DBR	86	Prise en compte de l'environnement dans la gestion des espaces	IV.3	2014, essai de différentes techniques comme le désherbage eau chaude, le désherbage gaz, la réalisation de travaux			2				

		verts du siège de la Région		ou aménagements. Action à relancer en présence d'un élu							
						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	**N° action**	**Intitulé de l'action**	**Axe A21 V1**	**Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)**	**Valeurs des indicateurs**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
DBR	87	Recyclage et valorisation des déchets liés à l'activité du siège de la Région	IV.3	2014 : PLUSIEURS RELANCES DE MARCHES SONT EN COURS avec pour certains l'intégration des lycées. Mise en place d'affiches de sensibilisation au tri et au recyclage ainsi que de bacs de recyclage dans les espaces repas.		1	2			5	
DADDTE	90	Appel à projets « Associons-nous pour le développement durable ! »	V.1	En 2014, il est proposé de revoir le dispositif pour favoriser la réalisation de projets pluriannuels par les associations "leaders".	Nombre de dossiers retenus chaque année : 18 Nombre de publics touchés par l'éducation au développement durable chaque année grâce à l'appel à projets : incalculable Nombre de dossiers de candidature réceptionnés (moyens) : 39						6
DADDTE	91	Soutien des têtes de réseau associatif régionales d'éducation au développement durable	V.1	Octobre 2012: L'action est réalisée selon un échéancier précis, fonction des dates des CP et AP. En 2014, la CPO avec l'URCPIE a été renouvelée, en 2012, ce sont celles avec le GRAINE et le GRAPE qui ont été renouvelées. La convention avec l'ARDES est désormais uniquement réalisée dans le cadre de l'ESS. Les bilans des collaborations sont très positifs pour chacune des parties puisque la collaboration entre les associations	Nombre de conventions signées chaque année : 3 Montant des subventions attribuées en déclinaison des CPO chaque année : 61050 € Nombre de salariés dans les associations têtes de réseau : 12 (GRAPE 6 - GRAINE 3 - URCPIE 0 officiel mais équivalent à 3 salariés) Nombre de membres des associations têtes de réseau : 122 (GRAPE 70 - GRAINE 49 - URCPIE 3)						6

				bénéficiaires est réussie.	Nombre d'actions d'éducation au développement durable menées par les associations têtes de réseau : 20 (GRAPE 1 - GRAINE 14 - URCPIE 5)						
						Finalité du DD concernée					
Direction pilote	**N° action**	**Intitulé de l'action**	**Axe A21 V1**	**Etat d'avancement de l'action (commentaires, avancées, évolutions à venir…)**	**Valeurs des indicateurs**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**
DADDTE	98	Mise en place d'une coordination régionale de l'Information Géographique (CRIGE)	V.2	Action renommée La CRIGe se substitue au Pôle Géomatique Normand (réseau informel) selon les modalités suivantes : Signature de la convention (ou adhésion à la charte selon les structures) dont l'objet est la coordination formalisée de tous les acteurs de l'information géographique – prévue à l'automne 2014	Nombre de partenaires potentiels de la CRIGe : 80 Nombre de rencontres annuelles (Groupes de travail, comité de coordination, réunions plénières) : 30 Nombre de partenaires bénéficiant des acquisitions mutualisées : 150						6

<u>*Sigles des Directions :</u>
DEFSS : Direction de l'Enseignement et des Formations Sanitaires et Sociales
DADDTE : Direction de l'Aménagement, du Développement Durable et de la Transition Energétique
DJSVA : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
DSFE : Direction de Stratégie du Financement de l'Economie
DAERI : Direction des Affaires Européennes et des Relations Internationales
DTML : Direction des Transports de la Mer et du Littoral
DBR : Direction des Bâtiments Régionaux
DRH : Direction des Ressources Humaines
DIGPC : Direction de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel

ETAT D'AVANCEMENT SYNTHETIQUE DE LA VERSION 2 DE L'AGENDA 21 REGIONAL

Un an après l'adoption du deuxième plan d'actions de l'Agenda 21 régional, 69 % des actions (soit 24 des 35 actions) sont opérationnelles et ont été engagées. 4 actions (soit 11 % des actions) sont aujourd'hui opérationnelles et devraient être lancées prochainement, généralement parce que leur mise en œuvre nécessitait une phase préalable d'analyse avant leur lancement. Enfin, 7 actions (soit 20 % des actions) ne sont pas encore engagées. Les raisons sont souvent multiples, mais l'on retrouve principalement les causes suivantes :

- retards liés à l'attente de l'adoption de textes de loi ;
- changement de pilote de l'action ;
- action prévue pour être engagée dans une seconde phase après réalisation d'une autre action prévue au plan d'actions.
- action nécessitant l'élaboration des programmations des fonds européens pour être finalisée de manière cohérente.

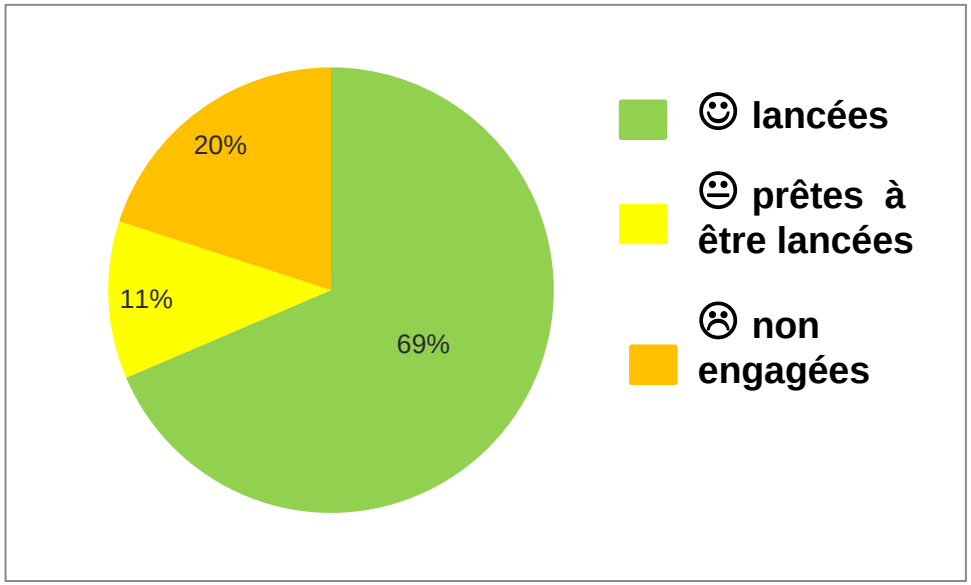

PRESENTATIONS DETAILLEES D'ACTIONS MENEES PAR LA REGION SELON LES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

GUIDE DE LECTURE

Afin d'en faciliter la lecture, le rapport de développement durable rend compte des actions de la Région en fonction de la réponse qu'elles apportent à chaque finalités du développement durable. Chaque partie est structurée de la manière suivante :

- Une courte introduction présente les enjeux internationaux, nationaux et régionaux de la finalité dont il est question. Des indicateurs rendent compte de l'état de la Basse-Normandie pour cette finalité.

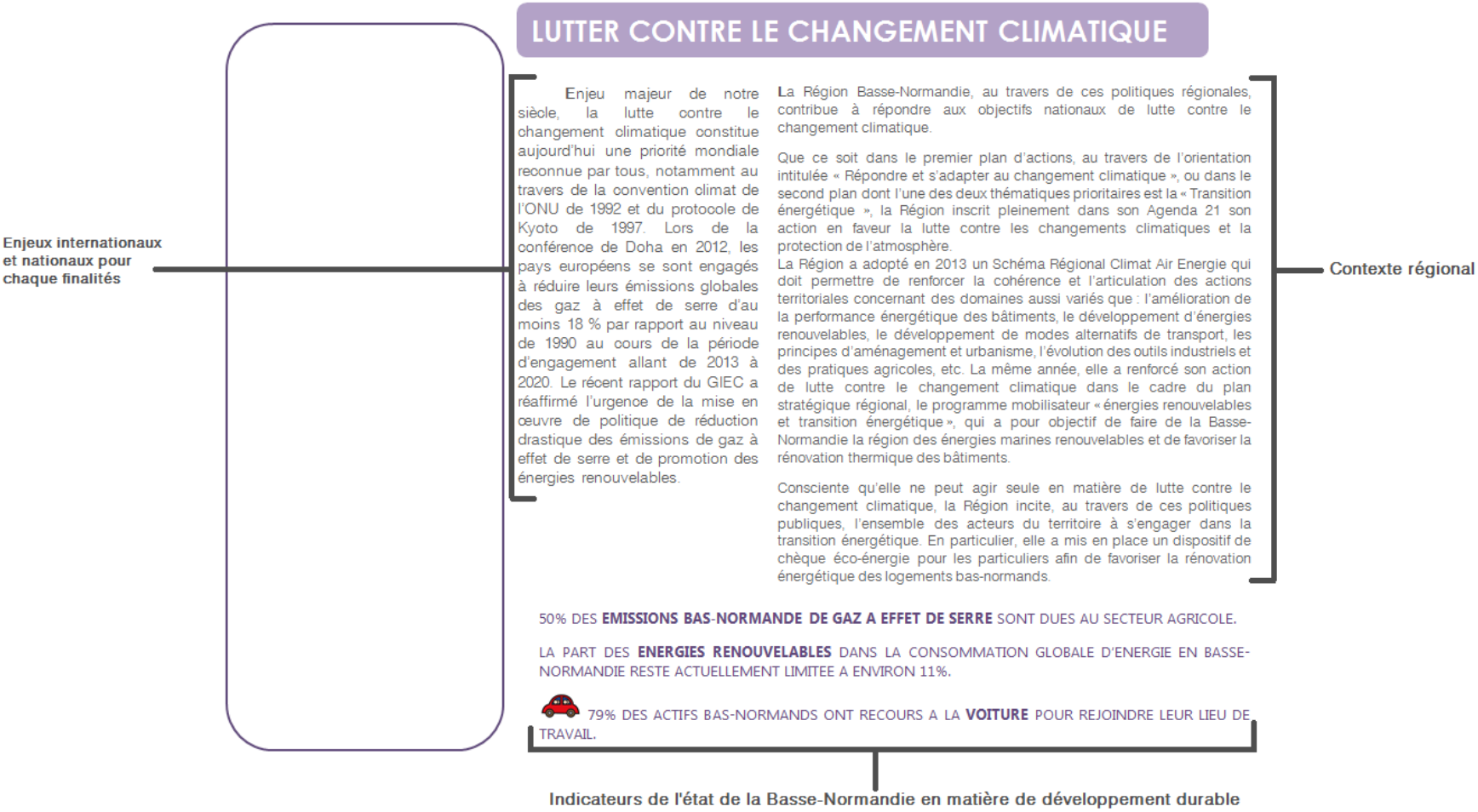

- Enfin, la Région a souhaité réaliser des « zooms » sur les actions particulièrement remarquables pour l'année 2013-2014, ou faisant l'objet d'un état d'avancement important. Ils présentent le pilote de l'action, lorsqu'il est nécessaire de l'expliciter, décrivent le contexte, les objectifs, et, s'il y a lieu, proposent des chiffres clés, les perspectives, un renvoi vers un site internet et une photo ou une illustration du projet.

Des pictogrammes viennent apporter des informations complémentaires sur chaque action « zoomée » :

LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Certaines actions poursuivent plusieurs finalités. Un système de pictogramme permet de rendre compte de l'ensemble des finalités du développement durable auxquelles l'action répond.

Lutte contre le changement climatique

L'action permet d'agir sur les consommations d'énergie et sur la production des gaz à effet de serre, promeut les énergies rénouvelables et/ou participe aux stratégies d'adaptation au changement climatique.

Préservation des milieux et de la biodiversité

L'action permet de protéger les milieux et les ressources naturelles, favorise le maintien de la biodiversité et/ou préserve la qualité des paysages.

Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations

L'action favorise la création ou le maintien du lien social , contribue à la diminution des inégalités et/ou renforce les solidarités entre les territoires et les générations.

Epanouissement des êtres humains

L'action favorise l'accès de tous à l'emploi, à la formation, au logement, à la santé, à la culture, etc. Elle contribue à ce que chacun puisse satisfaire ses besoins essentiels.

Production et consommation responsables

L'action permet de développer, d'encourager ou de maintenir des projets exemplaires favorisant une production et une consommation responsables (favorisant le local, économes en ressources, favorables à l'environnement, propices au bien-être des travailleurs, etc.)

Une gouvernance durable

L'action participe à la prise en compte des principes du développement durable dans les modes de faire de la Région et de ses partenaires.

Le Plan Stratégique Régional Normandie 2025

Le Plan Stratégique Régional (PSR) fixe des choix, définit des objectifs et porte des ambitions pour renforcer la Basse-Normandie. Il intègre et mets en cohérence les différents documents stratégiques de la Région (Agenda 21, SRADT, SRCAE, SRES, RIS3, SCORAN, CPRDFO…). Le PSR, qui analyse les forces et les faiblesses du territoire, vise à définir un cadre pour que les acteurs économiques et sociaux participent à un projet de développement.
Déclinés en Plan opérationnel et programmes mobilisateurs, le PSR précise les thématiques et projets qui permettront de mieux identifier le territoire et de renforcer son attractivité. Il est assorti d'indicateurs et d'une stratégie sur les moyens à engager d'ici l'horizon 2025.

Lorsque la pastille « PSR » apparait, c'est que l'action zoomé contribue à la mise en œuvre d'un ou de plusieurs programmes mobilisateurs du Plan Stratégique Régional.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Enjeu majeur de notre siècle, la lutte contre le changement climatique constitue aujourd'hui une priorité mondiale reconnue par tous, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992 et du protocole de Kyoto de 1997. Lors de la conférence de Doha en 2012, les pays européens se sont engagés à réduire leurs émissions globales des gaz à effet de serre d'au moins 18 % par rapport au niveau de 1990 au cours de la période d'engagement allant de 2013 à 2020. Le récent rapport du GIEC a réaffirmé l'urgence de la mise en œuvre de politique de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre et de promotion des énergies renouvelables.

La Région Basse-Normandie, au travers de ces politiques régionales, contribue à répondre aux objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique.

Que ce soit dans le premier plan d'actions de l'Agenda 21, au travers de l'orientation intitulée « Répondre et s'adapter au changement climatique », ou dans le second, dont l'une des deux thématiques prioritaires est la « Transition énergétique », la Région inscrit pleinement son action en faveur de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère.

La Région a adopté en 2013 un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui doit permettre de renforcer la cohérence et l'articulation des actions territoriales concernant des domaines aussi variés que : l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, le développement d'énergies renouvelables, le développement de modes alternatifs de transport, les principes d'aménagement et urbanisme, l'évolution des outils industriels et des pratiques agricoles, etc. La même année, elle a renforcé son action de lutte contre le changement climatique dans le cadre de son Plan stratégique régional (PSR) avec un programme mobilisateur intitulé « énergies renouvelables et transition énergétique », qui a pour objectif de faire de la Basse-Normandie la région des énergies marines renouvelables et de favoriser la rénovation thermique des bâtiments.

Consciente qu'elle ne peut agir seule en matière de lutte contre le changement climatique, la Région incite, au travers de ces politiques publiques, l'ensemble des acteurs du territoire à s'engager dans la transition énergétique. Pour les particuliers, elle a mis en place un dispositif de chèque éco-énergie qui vise à **favoriser la rénovation énergétique des logements bas-normands.**

50% DES EMISSIONS BAS-NORMANDE DE GAZ A EFFET DE SERRE SONT DUES AU SECTEUR AGRICOLE.
LA PART DES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION GLOBALE D'ENERGIE EN BASSE-NORMANDIE RESTE ACTUELLEMENT LIMITEE A ENVIRON 11%.
79% DES ACTIFS BAS-NORMANDS ONT RECOURS A LA VOITURE POUR REJOINDRE LEUR LIEU DE TRAVAIL.

ZOOM

N°32 - version 1 de l'Agenda 21 : Projet « Licco » - « Littoraux et Changements côtiers »

Pilote : DADDTE – service Environnement

Description et objectifs :

Le projet «LiCCo» « Littoraux et Changements Côtiers » est un projet partenarial Transmanche qui accompagne les populations côtières pour comprendre, se préparer et s'adapter aux effets du changement climatique, de l'élévation du niveau de la mer et de l'érosion sur leur littoral. Plusieurs organismes partenaires du Devon, du Dorset et de Normandie travaillent ensemble sur ce projet européen porté par l'Environment Agency.
Le projet a commencé en avril 2011 et se termine en décembre 2014. Les résultats seront communiqués à un public aussi large que possible des deux côtés de la Manche, ainsi qu'à toute structure susceptible de s'investir dans une approche stratégique d'adaptation face aux effets du changement climatique à moyen et à long terme. En Normandie, c'est le Conservatoire du Littoral qui porte ce projet.

Licco prévoit :
D'utiliser le passé comme témoin des changements, des évènements qui ont pu toucher notre littoral et de sa mobilité perpétuelle
D'appréhender les enjeux et la communication avec les acteurs locaux, et ce grâce à des rencontres, des ateliers, évènements
D'étudier les effets du changement climatique sur les environnements naturels et humains.

Littoraux et Changements Côtiers
LiCCo Living with a Changing Coast

Chiffres clés
Le projet s'intéresse à sept sites, dans le sud-ouest de l'Angleterre et en Normandie :
- L'Estuaire de l'Exe, Devon
- La Baie de Poole & Wareham, Dorset
- La Baie de Veys, Basse-Normandie
- Le Havre de la Sienne, Normandie
- Le Val de Saire, Basse-Normandie
- La vallée de la Saâne, Haute-Normandie
- L'Estuaire de l'Orne, Basse-Normandie

La Région a adopté une stratégie de gestion durable de la bande côtière en novembre 2012 et finance ce projet dans le cadre de la déclinaison du premier axe de cette stratégie.

Perspectives :

La fin d'année 2014 est consacrée à la communication régionale et nationale autour de ce projet. En effet, les résultats et la dynamique lancée dans le cadre de LICCO devraient permettre d'appuyer les efforts de la Région pour mobiliser les collectivités du littoral à envisager la gestion de leur territoire sur des échelles de temps long et à des échelles géographiques adaptées.

Pour en savoir plus : www.licco.eu

ZOOM

N°30 – version 2 de l'Agenda 21 : Chèque Eco-énergie Basse-Normandie

Pilote : DADDTE - service Transition énergétique

Objectifs :

Comme pour les précédents dispositifs, la Région poursuit avec ce chèque, non seulement un objectif d'aide aux particuliers, mais également un objectif de développement des compétences et de l'offre des professionnels bas-normands. Les conditionnalités associées au dispositif et le travail partenarial mené depuis de nombreuses années avec les organisations professionnelles et les organismes de formation du bâtiment contribueront à répondre à cet objectif.

Description :

La Région a mis en place, sur la période 2014 - 2016, un dispositif de Chèque éco-énergie incitatif pour les particuliers propriétaires de logements individuels, afin de les encourager à engager rapidement des travaux pertinents en matière d'efficacité énergétique, adaptés à leur logement et à leurs moyens, et compatibles avec l'objectif d'atteindre le niveau BBC en une ou plusieurs étapes.

Ce dispositif permettra l'attribution de 3000 chèques d'ici 3 ans pour :

la réalisation d'un audit thermique aboutissant à la proposition de scénarios chiffrés pour la réalisation d'une rénovation efficace ;

la réalisation de travaux de rénovation BBC compatibles (en une ou plusieurs étapes) en déclinaison d'un audit, avec différents niveaux d'intervention en fonction de l'ambition des travaux ;

l'installation d'un poêle à bois pour les ménages aux revenus modestes.

Ce nouveau dispositif s'appuie également sur le dispositif de conseils gratuits et indépendants aux particuliers soutenus par la Région et animés en réseau régional en partenariat avec l'ANAH et l'ADEME. La trentaine de Conseillers HSD présents sur tout le territoire seront le relais de ce dispositif et pourront accompagner les particuliers dans le montage de leur projet, à la fois d'un point de vue technique (conseil pour le choix d'un scénario de rénovation après audit) et d'un point de vue financier (conseil sur les différents financements mobilisables en fonction des travaux retenus et des ressources du ménage).

Chiffres clés :

3000 chèques d'ici 2017

Perspectives :

La massification de la rénovation énergétique des logements (objectif du PBDR 10 000 logements par an à partir de 2020)

Pour en savoir plus : Un site extranet dédié permet au particulier de s'inscrire : http://cheque-eco-energie-basse-normandie.adequation.com/

ZOOM

N°29 – version 2 de l'Agenda 21 : Plan bâtiment durable Basse-Normandie

Pilote : DADDTE - service Transition énergétique

Objectifs et description :

L'Etat, ses agences ADEME et ANAH, la Région Basse-Normandie et le Plan bâtiment durable national partagent l'ambition d'agir conjointement en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti existant et contribuer ainsi activement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre liées au secteur du bâtiment en Basse-Normandie.
Le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) pour la Basse-Normandie, co-élaboré par l'Etat et la Région, en concertation avec les acteurs du territoire, a permis de définir un scénario cible permettant au territoire régional d'apporter sa contribution à la réponse aux objectifs nationaux et internationaux en matière d'énergie et de climat, à l'horizon 2020 et 2050. Pour le secteur du bâtiment (habitat et tertiaire) qui représente la moitié des consommations d'énergie du territoire et 23 % de ses émissions de GES, le scénario cible du SRCAE prévoit une augmentation du rythme de rénovation des logements de 0,7% actuellement à 2% en 2020 et 3,5% en 2030. Pour y parvenir, le SRCAE propose différentes orientations dont la première (orientation B1) est de « Mettre en place un cadre de gouvernance régional réunissant les acteurs bas normands du bâtiment afin de définir et suivre des programmes de rénovation cohérents et efficaces (…) »
Chacun des partenaires signataires de ce Plan bâtiment durable en Basse-Normandie met en place des politiques et mobilise des moyens sur cet objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti existant. Ils affirment leur volonté d'agir ensemble en faveur des bâtiments à faible impact environnemental quelles que soient leurs catégories (logements sociaux et privés, bâtiments publics et tertiaires privés) et, en priorité, de contribuer à une augmentation significative de la rénovation énergétique efficace des bâtiments existants.

Au travers de cet engagement, les partenaires signataires poursuivent à la fois :
un objectif environnemental de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire liées aux bâtiments,
un objectif social de réduction de charges pour les habitants et de lutte contre la précarité énergétique,
et un objectif de développement économique local s'appuyant sur la forte mobilisation des professionnels de la filière du bâtiment en Basse-Normandie.

Chiffres clés :

Afin de répondre efficacement à l'enjeu du « facteur 4 » à l'horizon 2050, les partenaires conviennent de l'importance de garantir la qualité des travaux réalisés et leur niveau de performance élevé. Ils promouvront donc :
les rénovations de niveau BBC Effinergie rénovation, réalisées en une étape globale ou en plusieurs étapes (sous réserve de la définition initiale d'un programme de travaux cohérents),
a minima les rénovations thermiques permettant une réduction de plus de 25 % des consommations d'énergie du bâtiment et BBC compatibles.

	Objectifs de rénovations performantes dont au moins 30% ayant atteint le niveau BBC
Nombre de projets :	40 000 logements entre 2014 et 2020 10 000 logements rénovés par an à partir de 2020 Des objectifs similaires pour la rénovation des bâtiments tertiaires, publics ou privés seront établis par les partenaires.

	Critères de suivi des impacts :
Impacts énergétiques et environnementaux:	Réduction de consommations en énergie finale et en énergie primaire par an Tonnes équivalent CO2 économisées par an
Impact social :	Part des logements rénovés appartenant au parc social (bailleurs sociaux) par an Part des logements rénovés appartenant au parc privé (PB conventionnés ou PO aux revenus modestes) par an Nombre de professionnels formés à la rénovation thermique par an
Impact économique	montant des travaux liés à ces opérations en € TTC par an nombre total d'entreprises intervenantes avec analyse géographique

Perspective : Cet accord cadre a été signé le 14 avril 2014 et fera l'objet d'un plan d'actions. Les partenaires signataires conviennent de contribuer collectivement à l'évaluation de ces objectifs et indicateurs, au travers à la fois d'un suivi partagé des données sur les projets soutenus par leurs dispositifs d'aide respectifs, d'une capitalisation des données disponibles sur les travaux réalisés sans leur aide et d'une analyse globale s'appuyant sur les observatoires existants de l'habitat, l'énergie et du climat (OBNEC), du BTP et du CRIEC (Centre Régional d'Information Economique et de Concertation de la Construction et des Travaux Publics).

ZOOM

N°28/35 – version 2 de l'Agenda 21 : Programme ELENA

Pilote : DADDTE - service Transition énergétique

Objectifs :

La massification de ces rénovations passera nécessairement par une meilleure coordination entre les aides, une simplification du processus de rénovation pour les propriétaires particuliers et un accompagnement renforcé garant d'une rénovation efficace.
Pour préparer cette évolution majeure, la Région doit engager dès à présent une réflexion et un travail collaboratif, avec ses partenaires : ADEME, ANAH, CG, agglomérations, banques… avec pour objectif de faire émerger d'ici début 2016, une organisation régionale coordonnée qui permette la massification des rénovations énergétiques des logements individuels. Cette organisation devra permettre de simplifier l'engagement par les particuliers porteurs d'un projet de rénovation, garantir l'efficacité de ces rénovations et contribuer au développement de l'activité des professionnels bas-normands. Cette organisation pourra faire appel à des dispositifs spécifiques de type service public, tiers-investissement ou fonds de garantie, pour accompagner en particulier les propriétaires privés rencontrant des difficultés du fait de leurs ressources modestes ou pour l'accès aux prêts bancaires.
Pour aider le montage des projets de rénovations thermiques des particuliers, la Région engage avec le CG Manche et le groupe BPO un travail partenarial avec les réseaux bancaires afin d'articuler ses aides avec les offres de prêts bancaires et en particulier faciliter l'accès à l'éco-Prêt à Taux Zéro. Ce travail va être engagé dans le cadre d'un programme européen ELENA

Description :

Bénéficier de fonds européen pour mettre en place une synergie entre les 3 pôles de compétences :
Le pôle des auditeurs et conseillers : en région 30 conseillers travaillent dans le cadre d'un guichet unique et cela depuis 2011. L'initiative est portée par la Région. A cela s'ajoute 10 auditeurs qui réalisent audit et scénario pour montrer le chemin de la rénovation BBC aux particuliers.

Le pôle des entreprises : la Région a instauré un conventionnement avec des rénovateurs BBC Basse-Normandie. La montée en compétence des entreprises a été difficile et actuellement la Région compte 20 rénovateurs BBC (ce qui reste peu car nous espérions en 2014 être à 50). Cependant plus de 100 entreprises sont régulièrement en contact avec l'association ARCENE et souhaitent devenir rénovateurs (l'objectif sera atteint avec une année de retard)

Le pôle financier : la Région et le Département de la Manche ont initié des rencontres avec les organismes bancaires afin de faciliter le financement, ce travail commence à apporter des premières actions de rapprochement et de convergence. Les outils financiers mis en place sont le Chèque Eco énergie et le prêt à taux zéro

Chiffres clés : sur le territoire de la Région, générer 55 M€ de travaux

Perspective : définir les outils financiers nécessaires à la massification (fonds de garantie, tiers financeurs…)

PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES

La biodiversité et les ressources naturelles sont des composantes essentielles de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les atteintes qui leur sont portées sont liées à des choix économiques, sociaux et politiques et mettent en péril la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. La biodiversité et l'eau font partie du patrimoine commun de l'humanité et sont d'intérêt général : il est donc nécessaire de les protéger et d'assurer leur gestion durable. Dès 2004, la France marque sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques, en lançant sa stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Elle fait aussi partie du réseau européen de sites écologiques Natura 2000. Enfin, elle travaille actuellement sur un projet de loi biodiversité.

La Basse-Normandie dispose d'un patrimoine naturel important et de ressources naturelles favorables au développement de la faune et de la flore. La Région est aujourd'hui attentive à protéger cette richesse en maitrisant les atteintes à l'environnement et l'évolution des pratiques agricoles.

L'axe 2 du premier Agenda 21, qui prévoyait de « rétablir les grands équilibres environnementaux des territoires », a ainsi permis de mettre en œuvre une série d'action en faveur de la préservation des ressources naturelles, notamment :

- le programme EAU'bjectif Basse-Normandie ;
- la Stratégie de la Région pour la Biodiversité ;
- la Stratégie Régionale de Cohérence Ecologique ;
- l'observatoire des évolutions foncières en Normandie, notamment pour limiter l'étalement urbain.

La Région a travaillé en partenariat avec la DREAL à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) en Basse-Normandie, adopté cette année.

Afin de protéger un patrimoine naturel très riche, la Région peut classer des sites en Réserves Naturelles Régionales (RNR) : 4 réserves ont ainsi été créées depuis 2006, en accord avec les propriétaires et en concertation avec les acteurs locaux.

Le Plan Régional pour la Qualité de l'Air de Basse-Normandie a été élaborée avec l'ensemble des acteurs concernés par l'air. Il présente des orientations visant à améliorer la connaissance, à réduire les pollutions, à informer et sensibiliser le public.

Enfin, en matière de prévention des risques, la Région coordonne et planifie les actions à mettre en place pour réduire et éliminer les déchets dangereux au travers de son Plan régional d'élimination des déchets dangereux.

EN BASSE-NORMANDIE, LA PART DES ESPACES ARTIFICIALISES (4%) EST MOINS IMPORTANTE QUE DANS L'HEXAGONE (5,1%).
3 PARCS NATURELS REGIONAUX COUVRENT 23% DU TERRITOIRE.
LA BASSE-NORMANDIE FAIT PARTIE DES REGIONS OU L'INDICE D'ABONDANCE DES OISEAUX COMMUNS PROGRESSE.

ZOOM

Projet déchets dangereux dans les lycées : une démarche transversale

Collecte et traitement des déchets dangereux produits par les lycées publics bas-normands

Pilote : DADDTE - service Environnement

Contexte

Consciente de ses responsabilités, la Région Basse-Normandie a été l'une des premières à réviser son Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD). Elle a su réaliser un document concis répondant aux obligations réglementaires en fixant des orientations claires et réalistes à partir d'enjeux bien identifiés. Ce plan a été adopté en octobre 2009 par la commission permanente.
Cet outil de planification de la gestion des déchets dangereux a pour objectif de coordonner les actions des pouvoirs publics et des acteurs privés dans les 10 ans à venir.
Suite à la commission consultative du 17 Octobre 2011, le choix de la problématique s'est porté sur la collecte des déchets dangereux dans les lycées.

Objectifs

Au-delà de la sensibilisation, l'objectif de cette expérimentation est d'optimiser la gestion des déchets dangereux émis par les lycées en proposant des solutions d'organisation technique entre les établissements scolaires et la Région.
Ce projet traduit l'engagement de la Région d'intégrer une démarche de « développement durable » dans la conception de ses actions.

Un diagnostic « déchets dangereux dans les lycées » a été réalisé à partir d'un questionnaire adressé à l'ensemble des lycées publics de la région.

Cet état des lieux s'est porté sur l'identification des déchets dangereux présents au sein des établissements, leurs pratiques de gestion, leurs niveaux d'information et de sensibilisation ainsi que leurs attentes dans ce domaine.
Avec un taux de retour de 75%, les données récoltées ont été suffisantes pour être analysées et proposer de lancer une expérimentation de la collecte des déchets dangereux dans les lycées.

Chiffres clés

75 lycées – 66 sites

Perspectives

Une collecte annuelle des déchets dangereux hors déchets d'activités de soin à risques infectieux (DASRI) en octobre 2014 et une collecte trimestrielle des DASRI.

A l'avenir, il est envisagé d'examiner les modalités de pérennisation d'une commande groupée pour tous les 66 sites, et de se rapprocher, dans la méthode, des démarches de mutualisation des achats actuellement en cours à la Région.

ZOOM

N°30 : Maintenir ou restaurer des trames vertes et des corridors écologiques

Pilote : DADDTE – service Environnement

Description

Dans l'objectif de préserver la biodiversité régionale, la Trame verte et bleue présente les voies de circulation préférentielles des espèces animales sur un territoire donné. A l'échelle régional, cette Trame verte et bleue a été cartographiée dans un document de cadrage, appelé le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce SRCE, élaboré par la Région et l'Etat, en concertation avec de nombreux acteurs régionaux concernés et avec les collectivités locales, a été approuvé par la Région en juin 2014. Il va maintenant être décliné au niveau local par les collectivités qui doivent le prendre en compte pour définir leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement.

Des actions de sensibilisation, voire de formation, à destination des collectivités et des bureaux d'études en urbanisme sont proposées et vont être développées dans les années à venir.

Pour en savoir plus :

www.trameverteetbleuebassenormandie.fr

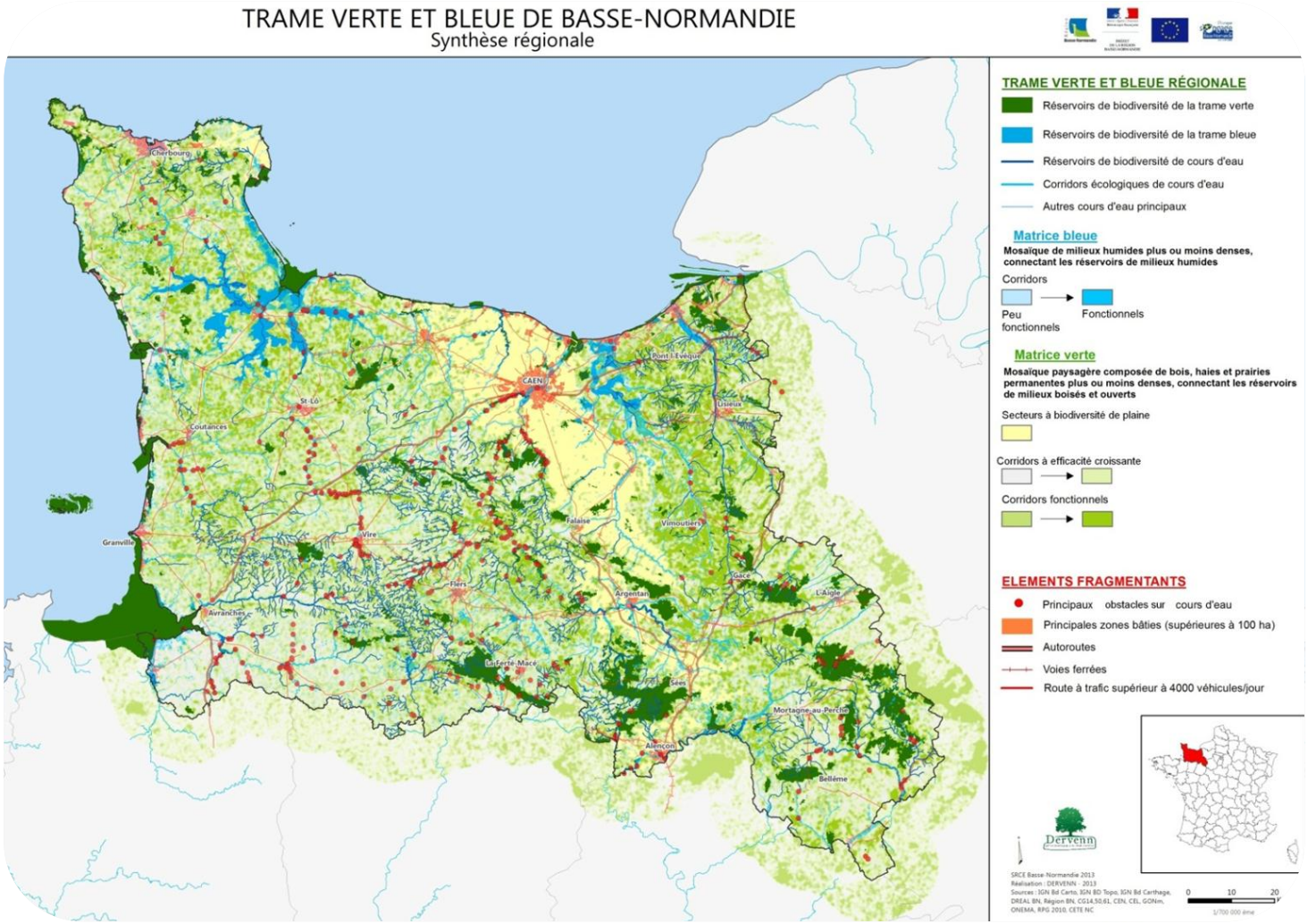

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS

La déclaration de Rio de 1992 proclame que tous les êtres humains ont « droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Il est nécessaire que chacun puisse satisfaire ses besoins essentiels et avoir accès aux facteurs d'épanouissement (santé, qualité de vie, formation, travail…) de manière équitable. Le développement ne saurait être durable sans cette condition. Mais l'épanouissement de tous les êtres humains ne se limite pas à la seule satisfaction de besoins essentiels : il suppose aussi que l'on donne à tous accès à la culture et à la démocratie. C'est une des caractéristiques du développement durable que de repenser les modes de gouvernance des territoires. Au niveau national, la nécessité de garantir à tous la capacité de s'épanouir a été réaffirmée dans la Charte de l'environnement en 2005.

Si la qualité de l'environnement en Basse-Normandie contribue à l'épanouissement de tous, la population bas-normande est fragilisée par les caractéristiques structurelles de l'économie, un moindre niveau de qualification des actifs et des comportements individuels à risque en matière de santé. Pour garantir l'épanouissement de tous, la Région oriente donc sa politique vers la formation, le développement des offres de soin, l'accès à la culture et le déploiement de l'éco-citoyenneté et de la participation citoyenne.

En plus de l'action qui lui est allouée en matière de formation des demandeurs d'emplois, la Région, au travers de son Agenda 21, tend à mettre l'éco-citoyenneté au cœur de la formation initiale et continue. L'objectif est de sensibiliser les apprenants aux enjeux du 21ème siècle et de leur permettre de développer des comportements et des compétences adaptés à la professionnalisation et à la participation à la vie collective.
Elle souhaite aussi contribuer à la participation des citoyens à la construction des politiques publiques et a réaffirmé cette volonté dans le second plan d'actions de l'Agenda 21.

La Région soutient la culture sous toutes ses formes et souhaite en favoriser l'accès à tous les publics et notamment aux jeunes via le dispositif de la Cart'@too. Les dispositifs Culture-Santé, Culture Handicap et Culture-Justice ont été mis en place, en lien avec l'Etat, pour favoriser un accès à la culture auprès des publics qui en sont éloignés.

La Basse-Normandie est caractérisée par son littoral, aujourd'hui fortement menacé par le changement climatique. Pour garantir une bonne qualité de vie aux habitants, professionnels et usagers du littoral et préserver les paysages emblématiques de la région, la collectivité porte, dans son Agenda 21, plusieurs actions qui visent à la sauvegarde et à la gestion des usages des côtés bas-normandes. Elle a ainsi mené une politique de requalification du Mont Saint Michel et d'inscription des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

EN BASSE-NORMANDIE, L'ESPERANCE DE VIE S'ELEVE A 84,2 ANS POUR LES FEMMES ET 77,1 ANS POUR LES HOMMES.
EN BASSE-NORMANDIE, 16% DES DEMANDEURS D'EMPLOIS ETAIENT STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE FIN 2007 CONTRE 9,7% AU PLAN NATIONAL.
ON COMPTE UN PEU PLUS DE 33 000 ASSOCIATIONS BAS-NORMANDES.

ZOOM

Le Pôle de formations et de recherche en santé a de quoi séduire

Situé sur le campus 5, près du CHU, le nouveau Pôle de formations et de recherche en santé (PFRS) a accueilli à la rentrée l'UFR de Médecine, l'école d'Orthophonie et l'école de Maïeutique ainsi que la nouvelle bibliothèque universitaire santé (BUSA).

Son ouverture était très attendue, notamment par les étudiants de PACES (Première Année Commune aux Etudes de la Santé) dont l'effectif, chaque année plus important, ne leur permettait plus d'être rassemblés en un même lieu de formation. A ceux-là et aux autres étudiants en formation médicale ou paramédicale, le PFRS offre un nouveau cadre de travail qui a de quoi séduire.

L'amphi Marie Curie, avec ses 1 000 places et son équipement moderne, a fait forte impression sur les étudiants de première année : 1 prise pour 4 sièges, deux écrans rétractables pour que les étudiants du fond puissent bien voir, l'accès facilité pour les étudiants handicapés et un équipement wifi dernier cri. Les cours qui y sont dispensés sont retransmis simultanément en vidéo dans l'amphi de 500 places voisin. La très confortable BUSA offre désormais 450 places assises au lieu de 150 auparavant. Les étudiants peuvent y emprunter des livres jusqu'à 23 h du lundi au jeudi. Le pôle dispose également d'un parking de 400 places ouvert aux étudiants, d'une cafétéria CROUS, de locaux associatifs, d'une salle de conférence et d'un laboratoire d'anatomie. La deuxième partie du bâtiment, accueille les écoles paramédicales (infirmiers, aides-soignants, ambulanciers...) et les unités de recherche en biologie. Le campus 5 réunit donc tous les étudiants en formation médicale ou paramédicale. Nulle part ailleurs en France n'est proposée une telle mutualisation de l'offre de formation de santé !

Handicap et culture

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'accessibilité, la Région Basse-Normandie en partenariat avec la DRAC de Basse-Normandie et la Caisse d'Epargne a mis en place les Jumelages IME-ITEP qui visent à favoriser la rencontre active entre artistes/professionnels de la culture et les personnes en situation de handicap autour de projets artistiques et culturels partagés. Environ 10 projets sont accompagnés par an.

ZOOM

L'Equipe 21 :

Créée en 2011, l'« Equipe 21 » a été réaffirmée dans le nouvel Agenda 21 adopté en septembre 2013 : « Au-delà du suivi des actions et du pilotage de la démarche, l'animation de l'Agenda 21 régional nécessite une sensibilisation et une mobilisation de l'ensemble des agents pour qu'ils contribuent à sa mise en œuvre. C'est l'un des rôles confiés à l'Equipe 21. Cette équipe composée d'agents volontaires issus de toutes les directions assure, plus largement, un rôle d'animation, de veille et de conseil sur la prise en compte du développement durable, dans toutes ses composantes, dans les pratiques et les politiques de la collectivité. ».

Disposant de connaissances et de compétences variées, susceptibles d'être capitalisées et renforcées dans le cadre de cette mission, l'Equipe 21 apporte son soutien à l'ensemble des directions pour améliorer l'intégration du développement durable dans chacune des politiques dont elles ont la charge.

Depuis sa mise en place, l'Equipe 21 se réunit environ 4 fois par an en séances plénières. Des groupes de travail sont également organisés en fonction des sujets à traiter. Ils se réunissent autant que de besoin, en général, une fois par trimestre, et généralement sur le temps du midi.

Des outils ont été mis en place pour assurer le fonctionnement du groupe : lettres de mission, création d'une adresse mail, d'un espace l'intranet, etc.

Des formations sont également proposées au agents membres de cette Equipe, assurées soit directement par le service en charge du développement durable, soit par des prestataires extérieurs en lien avec la DRH (formation de « facilitateur du développement durable » organisée en janvier 2012).

Actions menées par l'Equipe 21 :

Groupe de travail « Animation » : organisation d'actions de sensibilisation des agents (8 pauses déjeuner, 3 cafés débats du DD, sur des thèmes comme la qualité de l'air, la pratique du vélo au travail, les éco-gestes, la consommation responsable), réalisation de 6 affiches de sensibilisation (papier, mobilité, déchets, etc.), de brèves sur Intranet, distribution de documents d'information, organisation de visites, etc. Les élus régionaux participent régulièrement à ces actions.

Groupe de travail « déchets » : mise en place d'une coordination avec les directions concernées et d'actions pour faciliter le tri des déchets et la réduction des déchets à la source à la Région,

Groupe de travail « Rapport de développement durable et indicateurs d'éco-responsabilité » : définition du plan du rapport de développement durable, contribution à l'écriture des textes, réalisation du tableau d'indicateurs d'éco-responsabilité de la collectivité, recueil des données, etc.

Groupe de travail « Agenda 21 » : contributions à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation et à l'amélioration continue de l'Agenda 21. Contribution au bilan effectué en 2012 et à l'élaboration de l'Agenda 21 version 2,

Groupe de travail « espaces verts » : contributions pour la DRH et la Direction des Bâtiments Régionaux (DBR) et réalisation d'un guide,

Groupe de travail « chantiers verts » : contributions pour la DBR sur la réalisation d'un guide.

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET LES SOLIDARITES

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité montrent bien que le modèle de développement des pays industrialisés n'implique pas forcément le progrès social. Redéfinir la justice sociale et traiter les inégalités dans une société plus sobre est une condition de changement durable de nos modes de vie et de nos modèles de croissance. Le développement durable est défini comme « un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Il doit donc s'efforcer de lutter contre les grandes précarités, de diminuer les inégalités sociales, territoriales et professionnelles afin de construire une société durable à léguer aux générations futures.

La Basse-Normandie présente, à première vue, les caractéristiques d'une cohésion sociale : des disparités de revenus faibles, un taux de chômage et de pauvreté moins important que la moyenne nationale… Des inégalités plus ou moins fortes sont cependant visibles, notamment entre les territoires. La Région oriente donc son action vers la réduction des inégalités entre les territoires, la lutte contre l'exclusion sociale et la précarité.

L'Agenda 21 régional soutient les initiatives en faveur des solidarités territoriales et intergénérationnelles. Par exemple, l'appel à projet « 1 jeune, 1 logement » a permis à la Région de soutenir les initiatives locales facilitant l'accès des jeunes au logement. L'action 40 de l'Agenda 21 régional, « Vers une offre de soin équitable pour tous les Bas-Normands : favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé en milieu rural » a permis la création de sept « pôles de santé » pour garantir à tous l'accès à la santé.

Le dispositif "la Région dans tous ses quartiers" s'adresse aux associations intervenant dans les quartiers urbains en fortes difficultés sociales. Le dispositif vise à soutenir des projets destinés à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers. La Région souhaite ainsi lutter contre les phénomènes d'exclusion des populations urbaines défavorisées et de réduire les inégalités sociales et les inégalités entre les territoires.

L'amélioration de l'offre de transport est une clef majeure pour rétablir l'équilibre entre les territoires et entre les personnes. Au travers de l'Agenda 21, la Région met en place plusieurs actions pour permettre à certains publics de sortir de l'isolement en leur donnant la capacité de se déplacer : création de nouvelles dessertes, tarifications sociales pour les transports ferroviaires, mise en accessibilité du réseau TER pour les personnes handicapée

EN 2009, LA MOITIE DES MENAGES BAS-NORMANDS DISPOSAIT D'UN REVENU INFERIEUR A 17 235 € PAR UNITE DE CONSOMMATION.
13,3% DES BAS-NORMANDS VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETE.
EN BASSE-NORMANDIE, L'ECART DE SALAIRE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES EST DE 25%.

ZOOM

Hors Agenda 21 régional : L'accès à la culture

1. Programmes solidaires

A l'instar des programmes Culture-Justice et Culture-Santé en œuvre depuis plusieurs années et à destination des personnes sous mains de justice (Services Pénitentiaires, Protection Judiciaire de la Jeunesse) ou fréquentant les établissements de santé (patients/soignants/proches), une réflexion est engagée en faveur des personnes en situation de précarité dans l'objectif de l'élaboration d'un programme « Culture-Solidarité » qui pourrait s'appuyer sur le dispositif national Culture du Cœur.

2. Séjours au festival international de théâtre d'Avignon

Les séjours au festival d'Avignon permettent au participant de vivre un temps collectif qui prévoit l'accès à des spectacles de la programmation « in », des ateliers d'accompagnement du spectateur et des rencontres avec les équipes artistiques.

Dans le cadre des séjours en Avignon en lien avec le mouvement d'éducation populaire CEMEA, la Région Basse-Normandie est la seule région, au niveau national, à envoyer :

- D'une part, des personnes en situation de handicap parfaitement intégrés dans un groupe mixte composé par ailleurs de lycéens, d'apprentis, de stagiaires de la formation professionnelle…

- D'autre part, dans le cadre d'un partenariat avec la CAF du Calvados, des familles (parents-adolescents) issues des quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

Les séjours au festival d'Avignon permettent au participant de vivre un temps collectif qui prévoit l'accès à des spectacles de la programmation « in », des ateliers d'accompagnement du spectateur et des rencontres avec les équipes artistiques.

ZOOM

Action 11 – Agenda 21 version 2 : Développer la commande publique durable

Pilote : Direction de la Mutualisation et de la Commande Publique

Objectifs :
Améliorer la prise en compte du développement durable dans les politiques régionales et la valoriser
Sur les aspects environnementaux :
- définir les normes régionales de l'achat durable
- harmoniser les pratiques de l'achat durable

Sur les aspects sociaux :
- systématiser l'obligation d'insertion
- envisager la création de chantier d'insertion

Description :
La commande publique durable était déjà une action forte de la Région dans son premier plan d'action de l'Agenda 21. Cette action de la version 2 élargit le périmètre initial :
- aux achats des EPLE financés par les dotations régionales notamment par la définition de normes régionales de l'achat durable sur le volet environnemental,
- aux marchés de services et à la réflexion sur la mise en œuvre de chantiers d'insertion sur le volet social,

L'éclatement de l'achat entre divers acteurs pour le même type de bien (notamment EPLE) complique la mise en œuvre d'une généralisation des critères. L'enjeu de l'action est donc de définir une politique d'achat et de centraliser l'achat par produit pour permettre l'application des critères de développement durable et optimiser les coûts.

L'une des premières mesures de cette action consiste à augmenter le nombre de marchés de services et de prestations intellectuelles comprenant une obligation d'insertion.

Chiffres Clés
- 29 marchés sur 197 passés en 2013 comprenaient une obligation d'insertion soit 15 %
- 6 429 heures ont été imposées
- Les marchés sont en cours d'exécution
- Les concours de maîtrise d'œuvre lancés en 2013 comprenaient une obligation d'insertion

Selon le bilan 2013 des clauses sociales sur Caen le mer, publié par la MEFAC, la Région arrive en tête des donneurs d'ordre imposant des heures d'insertion (21 391 heures d'insertion réalisées sur un volume de 106 905,4 heures) devant Calvados Habitat, Caen Habitat, Caen la Mer, la Ville de Caen et Conseil Général du Calvados.

Perspectives :
Analyser la possibilité de mise en œuvre de chantiers d'insertion

DEVELOPPER UNE ECONOMIE DURABLE ET RESPONSABLE

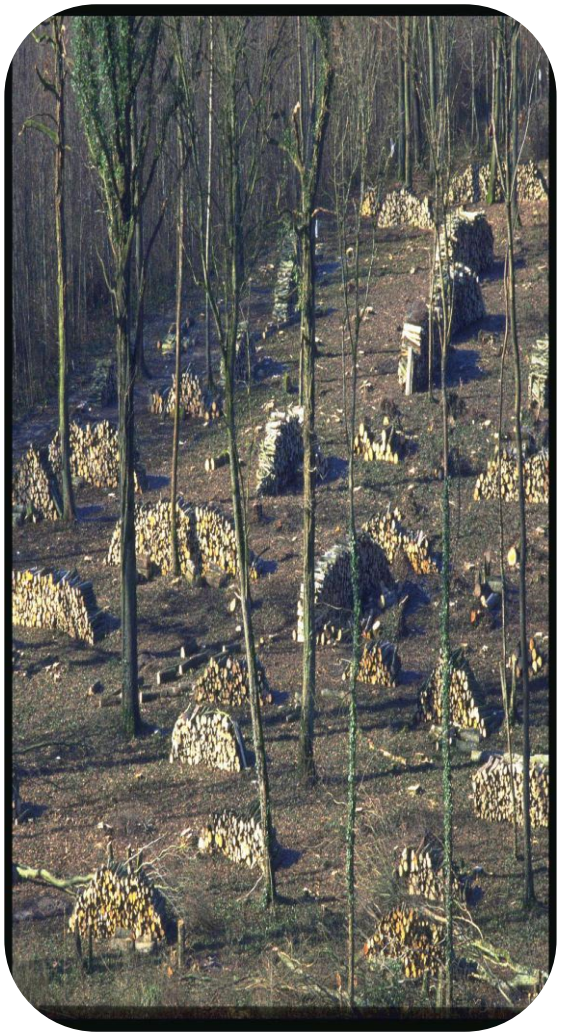

La crise financière mondiale, l'accident nucléaire de Fukushima, les récents scandales alimentaires montrent bien que nos choix économiques impactent fortement les choix sociaux et environnementaux. La pollution des milieux, l'épuisement des ressources et les atteintes à la biodiversité sont les conséquences de nos modes de production et de consommation, qui compromettent fortement la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Selon le sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, « consommer et produire de façon responsable, c'est respecter les ressources naturelles et les partager de façon équitable ». L'enjeu est donc de concilier satisfaction des besoins et respect de la nature, en développant l'innovation et la pérennité du système productif.

La Basse-Normandie présente plusieurs atouts en matière de production et de consommation responsable : la valorisation des déchets progresse, l'économie sociale et solidaire est bien représentée… Cependant des efforts restent à fournir, notamment en matière d'agriculture biologique, de diminution des déchets ménagers et d'innovation.

Lors de la révision de son Agenda 21, la Région a souhaité se concentrer sur des thèmes présentant de vraies marges de progression. Elle souhaite ainsi accompagner la transition du territoire vers un nouveau modèle de développement économique ; plus particulièrement en soutenant l'innovation et l'émergence de nouvelles filières et en promouvant l'économie sociale et solidaire.

La Région Basse-Normandie s'est engagée dans une politique en faveur de l'Économie sociale et solidaire. En partenariat avec les acteurs régionaux, la Région confirme son soutien aux porteurs de projets et structures. Elle met l'accent sur le développement de la finance solidaire et de l'innovation sociale. Une manière de répondre aux attentes des habitants notamment par la création d'emplois de proximité.
Depuis sa création en 2007, la MIRIADE, la Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique, contribue au soutien des projets innovants. Sa mobilisation autour de l'économie circulaire en est une illustration.

Pour répondre aux enjeux économiques et environnementaux du développement de la filière forêt-bois, la Région a mis en place des dispositifs d'aide pour soutenir l'accroissement de la surface forestière régionale et permettre la mobilisation de la ressource pour les acteurs économique de la filière. La Région accompagne financièrement le reboisement des peuplements forestiers pauvres (cofinancé par le FEADER), **les investissements forestiers et les acteurs de la filière forêt-bois.**

EN BASSE-NORMANDIE, LE SECTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE REPRESENTE 12,4% DE L'EMPLOI SALARIE.
2,2% DE LA SURFACE AGRICOLE BAS-NORMANDE EST CONSACREE A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE.
CHAQUE BAS-NORMAND GENERE EN MOYENNE 428 KG D'ORDURES MENAGERES PAR AN.

ZOOM

N° 60: Valoriser et transférer l'expérience des Parcs naturels régionaux, territoires d'expérimentation du développement durable

Pilote : DADDTE – service Environnement

Une démarche de labellisation d'artisans au niveau du PNR du Perche

Le Parc naturel régional du Perche a une mission de préservation du patrimoine de son territoire. Afin de valoriser les savoir-faire des artisans qui restaurent le riche patrimoine bâti du Perche, le Parc a établi une charte de qualité puis s'est engagé dans une démarche de labellisation au travers de la « marque Parc ». Cette marque déposée, qui appartient à la Fédération nationale des PNR, est en général attribuée à des produits du terroir. Pour la première fois en France, la reconnaissance des savoir-faire traditionnels a pu aboutir, grâce à la mobilisation du PNR du Perche.

Chiffre clé

14 artisans (maçonnerie, menuiserie extérieure, couverture) ont ainsi été reconnus dans la réalisation de leur métier.

Perspectives

Le Parc souhaite poursuivre sa démarche et augmenter le nombre d'artisans reconnus pour avoir une offre de service complète sur l'ensemble de son territoire. La « marque Parc » imposant une évaluation des artisans (qui sont labellisés pour 3 ans), les premiers audits interviendront en 2014.

Maçonnerie		
CHABOCHE Jean	St-Germain-des-Grois	02 33 73 85 06
GUILLET SAS	Le-Pin-La-Garenne	02 33 83 83 05
O.F.E. SARL (M. Fraudeau)	Longny-au-Perche	06 35 97 99 68
PELAY Franck	Bretoncelles	02 37 37 25 59
PERCHE RESTAURATION (M. Penot)	Coudreceau	02 37 29 49 63
RIPAMONTI SAS ARTIFONI	Bellême	02 33 73 14 33
Couverture		
BEQUET SA	Courgeon	02 33 85 00 00
CHABOCHE Jean	St-Germain-des-Grois	02 33 73 85 06
GUILLET SAS (M. Leveau)	Le-Pin-La-Garenne	02 33 83 83 05
HENRY Michel	Ste-Céronne-lès-Mortagne	02 33 25 09 92
O.F.E. SARL (M. Fraudeau)	Longny-au-Perche	06 35 97 99 68
PERCHE RESTAURATION (M. Penot)	Coudreceau	02 37 29 49 63
RIPAMONTI SAS ARTIFONI	Bellême	02 33 73 14 33
Menuiserie extérieure		
BOIS ET FLEUR DE LYS	Tourouvre	02 33 73 70 29
BROU SARL	Villiers-sous-Mortagne	02 33 83 51 68
DESVAUX Fabrice	Senonches	02 37 37 75 92
FORGES Denis	La Chapelle-Montligeon	02 33 25 52 52
FOSSE PEROTTE SARL	Réveillon	02 33 25 29 30

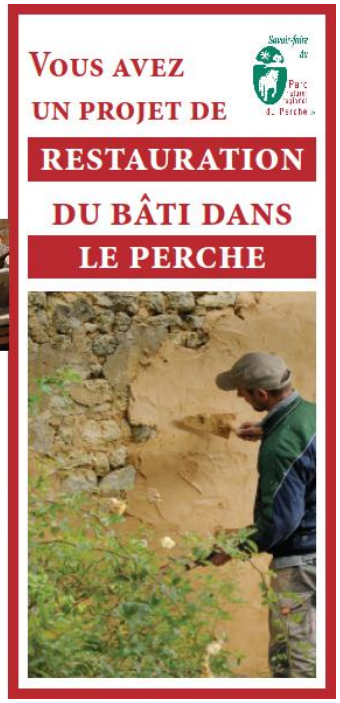

ZOOM

N° 31: Mettre en place la coordination des politiques de mobilité durable à l'échelle régionale - Titre unique de transport

Mise en service du pass billettique Onygo sur le réseau TER Basse-Normandie en 2014

Pilote de l'action : Région Basse-Normandie (DTML) en partenariat avec

- SNCF, opérateur du réseau TER
- Viacités, l'autorité organisatrice du réseau de transport urbain de l'agglomération caennaise

Objectifs

- Proposer aux usagers du TER un support de titre de transport correspondant à leurs besoins et à leurs attentes de facilité et de praticité, et par conséquent accroître l'usage du transport public.
- Pour la Région, moderniser les outils de distribution de titre de transport pour optimiser sa gestion du réseau TER.

Description

Le pass Onygo permet d'emprunter le réseau TER Basse-Normandie, seul ou en correspondance avec le réseau Twisto de l'agglomération caennaise.
Il s'adresse à tous les usagers des gammes tarifaires régionales Liber'ter (grand public) et Boos'ter (jeunes), abonnés ainsi que porteurs de cartes de réduction.

Le pass Onygo est :

Pratique : rechargeable par différents moyens (guichets, dépositaires, distributeurs, internet…), il permet de charger plusieurs titres de transport sur un seul support.

Sûr : en cas de perte ou de vol les titres en cours de validité peuvent être rechargés sur une nouvelle carte.

Multimodes : outre le réseau Twisto, le pass Onygo permet aussi d'utiliser les abris vélo fermés installés en gare de Caen, Audrieu et Bretteville-Norrey.

Simple : la validation, obligatoire à chaque montée, est très simple : on passe la carte sans contact devant un valideur, un bip et un voyant vert confirment la validation.

performant : grâce aux données anonymes récupérées par le valideur (fréquentation des lignes par horaire…) la connaissance de l'utilisation du réseau est améliorée et des indicateurs pour juger de la pertinence de l'ajustement de l'offre de service sont disponibles.

Chiffres clés

12 500 porteurs de Pass Onygo en 2014

Perspectives

Le Pass Onygo deviendra à terme le titre unique de transport utilisable sur tous les réseaux de transport bas-normand, pour faciliter l'utilisation combinée de plusieurs réseaux. A court terme, il s'étendra au réseau urbain de l'agglomération caennaise et au réseau interurbain du Calvados. A moyen terme, il s'étendra aux réseaux interurbains de la Manche et de l'Orne, ainsi qu'au vélo en libre-service caennais.

ZOOM

HORS AGENDA 21 : PROJET « RECIF »

Pilotes : DESRI et DARM

Description et objectifs :
Deuxième producteur conchylicole en Europe, la France produit en moyenne chaque année près de 200 000 tonnes de coquillages issus de la conchyliculture et 50 000 tonnes de coquillages issus de la pêche. Les régions Basse-Normandie et Bretagne sont les premières en termes de débarques de produits coquilliers marins. Les coquilles dépourvues de leur chair représentent près de 90% des produits et sont considérés comme un déchet.
L'idée du projet est née au sein du laboratoire de recherche de l'ESITC Caen. Déjà précurseur de l'utilisation de coproduits coquilliers dans la formulation de béton à travers le projet VECOP (valorisation de coquilles vides en éco-pavés), RECIF vise lui aussi la valorisation des déchets coquilliers en les incorporant dans des récifs artificiels (développement de matériaux de construction innovants).

RECIF prévoit :

- L'étude des matériaux et l'ingénierie des récifs,
- L'impact environnemental des récifs artificiels : identification de l'écosystème des zones d'immersion,
- La production et l'installation des récifs artificiels,
- Le suivi environnemental du processus de colonisation des récifs artificiels

Le projet RECIF propose une filière de valorisation des coproduits coquilliers permettant la réutilisation de déchets tout en apportant une solution favorable au développement de l'écosystème marin.

Chiffres clés :
Le projet rassemble 8 partenaires français et britanniques :

- L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la construction (ESITC)
- L'Université de Caen Basse-Normandie
- EMCC
- Le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN)
- Plymouth Marine Laboratory
- University of Southampton
- University of Exeter

Le projet RECIF a été sélectionné dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IV A France (Manche)/Angleterre, cofinancé par le FEDER.La Région apporte son soutien en cofinançant une allocation doctorale et en contribuant à hauteur de 70 000€ aux frais de fonctionnement et d'investissement.

Perspectives :
Ces recherches devraient permettre de répondre à l'enjeu majeur de l'évacuation des déchets coquilliers tout en permettant une augmentation de la biodiversité et de la production de l'écosystème sur les sites d'implantation. RECIF prendra fin en juin 2015 après l'immersion d'un récif artificiel au large des côtes de la Manche et le suivi environnemental déterminant son impact sur l'écosystème matin.

Pour en savoir plus
http://www.recif-project.eu/

RECIF

METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DURABLE

La gouvernance territoriale se définit par la capacité à faire appel aux ressources humaines propres à chaque territoire pour concevoir un projet partagé. Elle implique, au sein de la collectivité ou de la structure porteuse du projet, de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, et la mise en place d'une nouvelle organisation qui rende possibles la coproduction, la réalisation et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue. Cette gouvernance locale s'exerce lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions, politiques, programmes…
Le cadre de référence des démarches de développement durable fixe cinq principes méthodologiques de gouvernance : la **participation**, l'**évaluation**, la **transversalité**, le **pilotage** et l'**amélioration continue**.

A noter que depuis la charte de l'environnement de 2005, les collectivités locales sont légalement contraintes d'organiser des instances de concertation des acteurs du territoire dans le cadre de leurs politiques d'aménagement du territoire ou pouvant de toutes politiques pouvant impacter l'environnement.

Consciente qu'elle ne peut agir seule en matière de développement durable, la Région souhaite développer ses partenariats et impliquer les acteurs du développement durable à la construction, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. Ainsi, elle espère impulser le développement durable sur le territoire et sortir du seul champ de ses compétences.

Tout au long de sa démarche Agenda 21, la Région mets en place des dispositifs en interne et en externe afin de garantir la gouvernance. *L'équipe 21* est ainsi en charge de l'animation interne de l'Agenda 21 et de la sensibilisation de l'ensemble des agents au développement durable, afin de modifier les pratiques et l'organisation de la collectivité.

Dans une optique d'amélioration continue de sa politique de développement durable, la collectivité a souhaité concerter les acteurs bas-normands afin d'évaluer et d'améliorer sa démarche. Des groupes « Amélioration 21 » ont ainsi permis de faire remonter les faiblesses et atouts du premier plan d'actions et de recueillir les préconisations des Bas-Normands pour le second plan d'actions. Plusieurs actions ont ainsi été ajoutées à la première version de l'Agenda 21 régional.

Le bilan de ce premier plan d'actions mettait en lumière une marge de progrès importante en matière de gouvernance.
Le premier bloc du second plan d'actions de l'Agenda 21 régional a donc pour objectif d'améliorer les principes et méthodes d'intervention de la Région. Ce bloc d'actions vise plus particulièrement à renforcer la transversalité en mettant en synergie les acteurs du développement durable et à déployer la participation dans les politiques et pratiques de la Région.

1000 HABITANT ET 400 LYCEENS ONT PARTICIPE A L'ELABORATION DU PREMIER PLAN D'ACTIONS DE L'AGENDA 21 REGIONAL

ZOOM

N° 57 - Version 1 de l'Agenda 21: Elaboration d'une charte d'éco-citoyenneté pour les festivals

Pilote de l'action : Direction de la culture

L'action 56 de l'Agenda 21 (réalisation d'un mémento) a abouti et a permis de mettre en place l'expérimentation de la plate-forme COSMOSE à destination des organisateurs d'événements, gérée par l'ARDES.
Dans le prolongement, une commission consultative des festivals a été créée rassemblant professionnels de la culture, partenaires institutionnels ainsi que des usagers. Cette commission, a participé à l'élaboration de la charte d'écocitoyenneté des festivals, présentée et adoptée en Assemblée Plénière du 25 avril 2014.

Sa mise en place opérationnelle sur les évènements du territoire régional est logiquement prévue sur les deux saisons prochaines (2014-2015 / 2015-2016). Les premières chartes seraient signées fin 2014 pour une stabilisation du déploiement courant 2016.

Pour aller plus loin…

Dans le prolongement des travaux de la commission consultative des festivals, les festivals Jazz sous les pommiers et Chauffer dans la Noirceur ont organisé, le 28 mai 2014 à Coutances, une **journée d'information sur la charte des éco-festivals** en Basse-Normandie à destination des professionnels.

ZOOM

N° 1 du 2nd plan d'action: Expérimenter des démarches de participation sur quelques politiques régionales pilotes

Pilote de l'action : Direction de la culture

Description de l'action : Dans un premier temps, une démarche conjointe Culture/Communication s'est mise en place concernant les actions 1 et 2 afin d'observer de manière transversale et concomitante les pratiques et les outils.

En juin-juillet 2014, la mobilisation d'un stagiaire au sein de la direction de la culture a permis de débuter un travail d'état des lieux des pratiques participatives, élaboré à partir d'une grille d'entretien questionnant plusieurs items :

- Le niveau de participation : information, consultation, concertation, co-décision, co-construction.
- Le repérage des usagers associés : modalités de sélection, usagers intermédiaires ou destinataires finaux de l'action, appui sur des organes préexistants (types Conseil de Vie Lycéenne par exemple).
- Le positionnement de la participation : en amont (participation à la définition des critères par exemple), en cours (association dans la construction du projet), en aval (participation à l'évaluation).
- L'impact de la participation (prise en compte des avis consultatifs, influence sur les politiques publiques).

L'état des lieux portera sur un premier cercle composé des directions concernées par la thématique de l'éducation (temps scolaire et hors temps scolaire) : DEFSS, DJS, DEFPA, DDNT, DADD. Ce cercle pourra être élargi suite aux premiers retours.

Par la suite, l'état des lieux permettra d'identifier les secteurs susceptibles d'être porteurs d'une expérimentation.

Pour aller plus loin

Parallèlement à l'état des lieux, un travail a été engagé sur l'insertion de démarches participatives dans le cahier des charges de certains dispositifs. Ainsi, les **Jumelages 2nd degré** incitent à des projets partagés équipes éducatives/agents des lycées/élèves. Quant aux **Budgets Participatifs**, ils mentionnent la présentation des projets en Conseil d'Administration et Conseil de la Vie Lycéenne.

ZOOM

N° 98 – version 1 de l'Agenda 21 : Mise en place d'une coordination régionale de l'Information Géographique pour une meilleure gouvernance à l'échelle régionale et un renforcement des actions mutualisées

Pilote de l'action : DADDTE – service Etudes, Information géographique et développement durable

Objectifs : Mise en place d'une Coordination Régionale de l'Information Géographique (CRIGe Basse-Normandie) pour :

- Faciliter la mise en œuvre de la directive européenne INSPIRE dans la région
- Rechercher la mutualisation des projets de production d'informations géographiques
- Optimiser la dépense publique, de favoriser les économies d'échelle, de renforcer la cohérence des politiques publiques
- Accroître le patrimoine de données géographiques disponible permettant ainsi d'améliorer l'accès aux données
- Renforcer la capacité d'analyse publique sur les données géographiques

La CRIGe se substitue au Pôle Géomatique Normand (réseau informel) selon les modalités suivantes :

- Signature de la convention (ou adhésion à la charte selon les structures) dont l'objet est la coordination formalisée de tous les acteurs de l'information géographique – prévue à l'automne 2014
- GéoNormandie, la plateforme d'échange de données géographique, déployée par l'Etat et le Région constitue l'outil de partage de données mis à disposition des membres de la CRIGe œuvrant pour la mise en œuvre de la Directive Inspire dans la région.

GEO NORMANDIE

- Création d'un Comité de coordination (gouvernance technique) en lien avec l'Instance de Gouvernance du numérique (gouvernance politique)
  - L'instance de gouvernance du numérique inscrit le cas échéant les besoins de l'information géographique dans les documents de contractualisation et porte à la connaissance de la CRIGE les sujets émergents et stratégiques sur lesquels les acteurs de l'information géographique peuvent apporter des réponses.
- Les groupes de travail fonctionnent en constituant leur propre maitrise d'ouvrage selon les projets. Leur finalité est la mutualisation des moyens pour la coproduction de données et leur diffusion au plus grand nombre d'acteurs, si possible sous licence ouverte via GéoNormandie.

  Les bases en cours de production et projets mutualisés au sein des groupes de travail : Orthophotographie régionale haute résolution, Référentiel Adresses, documents d'urbanisme numérisés, mode d'occupation des sols

Chiffres clés :

Nombre de partenaires potentiels de la CRIGe : 80

Nombre de rencontres annuelles (Groupes de travail, comité de coordination, réunions plénières) : 30

Nombre de partenaires bénéficiant des acquisitions mutualisées : 150

INDICATEURS D'ECO-RESPONSABILITE

Le présent rapport a parmi ses objectifs de contribuer au suivi du fonctionnement interne de la collectivité et de ses impacts au regard des enjeux du développement durable. Composé d'indicateurs reflétant l'éco-responsabilité de la collectivité dans ses différents aspects, ce tableau de bord constitue un outil de suivi partagé entre les différentes directions de la Région et en particulier les directions dites « fonctionnelles ».
Le tableau ci-après présente, à partir de données issues des suivis d'actions de l'Agenda 21 et de tableaux de bord existants (par exemple, le bilan social de la collectivité), près d'une soixantaine d'indicateurs relatifs à 18 thématiques, regroupées selon les 5 finalités du développement durable.
Mis en place à l'occasion du rapport 2010-2011, ce tableau de bord a été actualisé et consolidé chaque année. Cependant, certains indicateurs sont encore en cours de définition et d'autres restent à définir pour améliorer les outils de suivi.
Les données disponibles au moment de l'élaboration du rapport concernent la période 2008-2013. Elles permettent de mettre en valeur différents aspects de l'éco-responsabilité de la collectivité.

TABLEAU DE BORD D'ECO-RESPONSABILITE									
Finalité du DD	**Thème**	**Indicateur**	**Personnel et/ou site concerné**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**	**2012**	**2013**
Epanouissement de tous les êtres humains	**Formation**	Part du budget consacré à la formation des agents (en % de la masse salariale)	ADL+ADS	1,06%	0,98%	1,01%	0,75%	0,88%	1,31%
		Nombre de jours de formation par agent et par an	ADL+ADS	0,46	1,14	2,98	2,26	2,16	2,46
		Nombre d'agents participant dans l'année à une ou plusieurs formations	ADL+ADS		70%	62%	84%	64%	71%
		Effectif de stagiaires (dont Nombre rémunéré et Nombre non rémunéré)	ADL+ADS	54 13 rémunérés 41 non rémunérés	48 11 rémunérés 37 non rémunérés	85 13 rémunérés 72 non rémunérés	87 19 rémunérés 68 non rémunérés	79 17 rémunérés 62 non rémunérés	44 15 rémunérés 31 non rémunérés

Epanouissement de tous les êtres humains	**Formation**	Nombre de sessions de formation généraliste au développement durable organisées pour les agents	ADL+ADS				1	0	0
		Intégration aux formations "métier" de modules ou des techniques liées au DD.	ADL+ADS					0	0
		Nombre de stagiaires en alternance (/objectif : 8 par an)	ADL+ADS	2	5	8	8	10	13
	Emploi	Part de l'effectif à temps partiel	ADL+ADS	12,5%	12,8%	14,8%	13,2%	14%	14%
		Part des postes pourvus par la mobilité interne	ADL+ADS	15%	10%	32%	51%	41%	34%
	Protection sociale	Nombre moyen de jours d'absence par an pour raison médicale divisé par le nombre total d'agents	ADL+ADS	20,3	20,6	23,1	25,9	19,32	20,79
		Taux de gravité* des accidents du travail	ADL+ADS	1,4	1,5	1,6	1,0	1,69	1,53
		Taux de fréquence** des accidents du travail	ADL+ADS	41,3	42,2	39,8	41,0	44,5	39,6
	Conditions de travail	Nombre d'agents en télétravail	ADL+ADS	0	1	1	17	17	25
		Part des horaires de travail des prestataires de ménage inclus dans les horaires de travail en journée (%)	ADS				75,24%	Inchangé (même marché)	Inchangé (même marché)
	Sécurité	Nombre d'agents Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) par agent	ADL+ADS			0,09 SST /agent	0,07 SST/agent	0,03 SST/agent	0,073 SST/agent

Finalité du développement durable	Thème	Indicateur	Personnel et/ou site concerné	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cohésion sociale, solidarité entre territoires et entre générations	**Lutte contre les discriminations**	Pourcentage de postes occupés par des personnes souffrant de handicap	ADL+ADS	3,9%	4,8%	5,6%	7,1%	10,28%	9,66%
		Nombre et âge moyen des départs en retraite	ADL+ADS	27 57,88 ans	27 57,57 ans	43 59,35 ans	48 57,87 ans	38 59,94 ans	31 60,38 ans
	Qualité du Service Public	Nombre d'appels perdus = *Part des appels externes perdus*	ADS			15,1%***	12,80%	14,64%	14,75%
	Mixité	Taux de féminisation par catégorie	ADL+ADS		56,1 % cat.A 71,3 % cat.B 60,6% cat. C	58,9 % cat.A 72,7 % cat.B 60,3 % cat.C	62,1% cat.A 72,8% cat.B 60,4% cat C	62,88% cat.A 70,87% cat.B 60,32% cat C	63,08% cat.A 70,63% cat.B 61,22% cat C
		Taux d'encadrement féminin	ADL+ADS			29%	31%	31%	28%
		Taux d'encadrement féminin par catégories d'emploi	ADL+ADS			Directeur : 48,5% Chef de service : 44,2% Responsable ouvrier : 24,3% Responsable de cuisine : 11,7%	Directeur 46,8% Chef de service 54,5% Responsable de cuisine 10,9%	Directeur : 46;87% Chef de service : 54,54% Responsable ouvrier : 23,07% Responsable de cuisine : 12%	Directeur : 40,02% Chef de service : 51,11% Responsable ouvrier : 22,85% Responsable de cuisine : 12,28%

	Dialogue Social	Nombre de réunions du Comité Technique Paritaire	ADL+ADS	6	5	4	5	5	6
		Nombre de réunions du Comité Hygiène et Sécurité	ADL+ADS	1	2	1	1	5	1
		Nombre de réunions des Commissions Administratives Paritaires	ADL+ADS	4	8	7	10	8	10
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	**Gestion de l'eau**	Consommations annuelle moyenne d'eau des lycées (m^3)	ADL	390 366	398 641	348 583	354 521	341 781	329 870
		Consommations annuelle moyenne d'eau au siège (m^3)	ADS	6 298	6 370	5 688	8 224****	7 163	4 536
		Consommations annuelle moyenne d'eau au siège (l/agent/jour)	ADS	38	37	33	43,7****	40	25
		Quantité annuelle d'engrais chimiques utilisés (kg/an)	ADS			50kg	25kg	0 kg	0 kg
		Quantité annuelle de produits phytosanitaires chimiques utilisés (kg/an)	ADS			52,17 litres	45,84 litres	19,61 L+ 296 gr	44,96 L pour 2013 un seul produit a été appliqué, contrairement à l'année 2012
Dynamiques de développement suivant des modes de	**Restauration scolaire de produits de qualité, locaux**	Approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique	ADL				4,30%	3,60%	3%
		Approvisionnement en produits issus de filières courtes et locales	ADL				53%	58%	60%

production et de consommation responsables	**Gestion des fournitures et déchets**	Nombre d'agents formés aux questions de politique d'achats responsables	ADS			11 agents 1 formation commande publique incluant volet DD	49 agents 1 rencontre 1 formation commande publique incluant volet DD	aucun en 2012	18 agents dont 15 formations commande publique avec un volet DD)
		Part des marchés de fournitures intégrant des clauses de développement durable (environnementale ou sociale) (%)	ADS	88	70	73	73	73	77,7
		Consommation de papier en kg/agent/an	ADS	53,6	78,8	77,5	76,5	50,3	46,41
		Taux d'imprimante permettant le Recto Verso	ADS		26%	32%	50%	80%	82%
		Tonnes de papiers collectés pour le recyclage	ADS				11,4	13,2	20,7
		Coût d'élimination des déchets papiers en euros	ADS				403,3	381,8	663,0
		Coût d'élimination de la quantité totale des déchets en euros	ADS				1 514,6	2 372,1	91,1
	Gestion financière	Capacité dynamique de désendettement (en mois)	ADS+ADL	1,42	1,9	1,8	2,2	2,39	2,50

Finalité du développement durable	Thème	Indicateur	Personnel et/ou site concerné	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère	Déplacements	Nombre de km évités par l'organisation de visioconférences	ADS					58 000	59 000
		Nombre de réservations des vélos pour les déplacements professionnels et personnels	ADS			393	431	630	580
		Nombre de tickets de transport en commun distribués pour les déplacements professionnels	ADS				300	400	350
		Nombre d'agents disposant d'un abonnement aux transports en commun	ADL+ADS	31	41	54	54	64	117
		Emissions moyennes des véhicules de service mutualisés (g de CO^2/km)	ADS	135	138	134	131,04	126,3	124
	Communication responsable	Nombre de stands éco conçus par rapport au nombre total d'événements où la Région est présente = *Prise en compte des enjeux d'écoconception dans la réalisation des stands d'expositions de la Region.*	ADS						0 (mais efforts sur l'éclairage (LED), papier, choix de prestataires locaux
		Nombre de café-débat ou "12/14" organisés sur un thème lié au développement durable	ADS	0	1	3	1	2	4
	Production d'électricité renouvelable	Panneaux photovoltaïques installés dans les lycées (m²)	ADL	0	0	525	1 604	1 604	1 604
		Production annuelle des panneaux solaires installés (kWh/an)	ADL	0	0	68 200	116 792	116 792	16 792
	Consomm	Chauffage dans les lycées :	ADL	109 058	113 357	125 634	93 226	106 131	113 358

Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère	**ation d'énergie**	Consommation en MWh							
		Chauffage dans les lycées : Indice de performance (Wh/m²/DJU*)	ADL	41	41	40	41	39	39
		Electricité dans les lycées : Ratio kWh/m²	ADL	25	25	25	25	25	25
		Nombre de bâtiments construits et/ou rénovés en respectant les critères HQE	ADL				2	2	-
		Nombre de sites ayant fait l'objet d'un diagnostic thermique des bâtiments	ADL + ADS	77	77	77	77	77	77
		Consommation d'électricité au siège en kWh/agent/an	ADS	3 123,0	3 605,0	2 841,0	2 386	2 590	1 896
		Consommation de chauffage au siège en kW/agent/an	ADS	4 004,[illegible]	4 758,0	4 692,0	3 902	3 852	3 562
		Chauffage au siège : Indice de performance (Wh/m²/DJU)****	ADS	45,9	49,5	43,0	52	44	47
		Consommation annuelle de carburant au siège (l/agent/an)	ADS		87,3	113,6	113	156	140

Légende :

ADS : agents et/ou bâtiments du siège

ADL : agents et/ou bâtiments des lycées

*DJU : degrés jour unifiés - Somme des écarts journaliers entre la température observée et 18 degrès pendant la période de chauffage

**Nombre d'arrêt de travail par million d'heures travaillées

***Nombre de jours d'arrêt de travail pour 1 000 heures travaillées.

****Taux de conversion moyen : 1m3 de gaz = 10kWh

Quelques exemples peuvent être mis en avant pour cette période 2013 :

- La baisse significative de la consommation de papier (46,41 Kg par agent et par an), conséquence directe des nombreuses actions de dématérialisation engagées par les services. Cette diminution devrait encore s'accentuer dans les prochaines années. Par ailleurs, le volume de papiers collectés pour le recyclage continue d'augmenter grâce à la contribution de l'ensemble du personnel ;
- La diminution de la consommation de carburant par rapport à l'année 2012, mais qui reste encore importante du fait des fréquents déplacements effectués par les agents sur l'ensemble du territoire bas-normand ;
- Des efforts toujours importants sur les déplacements engendrés par l'activité professionnelle des agents de la Région (déplacements professionnels et déplacements domicile/travail), grâce au télétravail, à la prise en charge de 50% des frais d'abonnement des transports en commun, à la mise à disposition de tickets de transports en commun, de vélos professionnels, etc.
- La très forte diminution des consommations d'eau dans les lycées et notamment au siège ainsi que la diminution des consommations d'électricité au siège.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La Région s'est engagée depuis 2012 dans de nombreuses démarches stratégiques qui ont impliquées l'ensemble de ses services. Au cœur cette dynamique, l'élaboration concomitante du Plan stratégique régional Normandie 2025 (PSR) et de l'Agenda 21 a permis d'appréhender chaque politique régionale dans le cadre d'une stratégie intégrée et multisectorielle. Outil de pilotage, ils sont eux même complétés par des dispositifs de suivi et d'évaluation des interventions régionales qui visent à en améliorer l'efficacité et les impacts.

Un certain nombre de supports participe à la mise en œuvre des objectifs de transparence et d'évaluation portés par la Région qui traduisent sa volonté de rendre compte et de valoriser l'action des élus et l'activité des services : le tableau de bord de suivi des politiques régionales, le rapport d'activité ou encore le rapport de développement durable. Ce dernier s'inscrit donc bien aujourd'hui dans un processus plus global de suivi et d'évaluation des politiques de la Région et des différents schémas et plans dont elle a la charge. Chaque programme, chaque contrat, chaque dispositif doit pouvoir être interrogé, à tout moment, pour en examiner la pertinence, les retombées au regard des objectifs qu'il s'était fixé, pour être le cas échéant ajusté, révisé, réorienté voire remplacé.

A l'heure ou s'achève la rédaction des nouvelles programmations européennes pour la période 2014-2020 (PO FEDER-FSE, PDR FEADER, FEAMP) et se négocient les contrats de plan avec l'Etat (CPER, CPIER) et les contrats d'objectifs et de moyens avec les territoires, les exigences de performance incite la Région et ses partenaires à engager des activités de suivi et d'évaluation. Elles sont souvent synonymes d'une collecte importante de données quantitatives et qualitatives issues de sources multiples (système de suivi, enquêtes…) devant faire l'objet d'un travail rigoureux d'analyse et d'interprétation. Elles restent cependant garantes de la compréhension de l'efficacité de l'intervention et de l'allocation optimale des ressources.

La mise en œuvre concomitante du plan d'actions de l'Agenda 21 et des programmes mobilisateurs du PSR Normandie 2025 soulève de ce fait un fort besoin de coordination interne et de partage des outils pour organiser l'ensemble des démarches de suivi et d'évaluation. Mettre en cohérence les orientations, les actions et les moyens consacrés, harmoniser les indicateurs à travers un référentiel unifié et partagé au sein de la collectivité, mutualiser les phases de collecte des informations auprès des services et des partenaires, sont devenus indispensables pour la conduite et l'évaluation de l'action publique en Basse-Normandie.

Etant entendu que les actions de la Région en faveur du développement durable ne se limitent plus au seul plan d'actions de son Agenda 21 mais se retrouvent dans l'ensemble de son engagement pour la Basse-Normandie, il serait opportun d'étendre la portée du présent rapport à la totalité des politiques régionales. C'est pourquoi il conviendrait de réfléchir pour l'année qui vient à une nouvelle forme de rapport de développement durable qui permette de prendre en compte l'intégralité des démarches et actions de développement durable de la Région et d'en proposer un bilan global.

Cette proposition se traduirait a minima, dès l'exercice 2014-2015, par un rapprochement entre le rapport d'activité de la collectivité et le rapport de développement durable, comme cela se pratique déjà dans nombre de Régions. Cette évolution marquerait tout à la fois l'engagement généralisé de la Région en faveur du développement durable, sa volonté de conduire et d'évaluer ses politiques de façon cohérente et son souci de transparence vis-à-vis de ses publics et des citoyens.